



RCEAC

**RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BASSIN GRAULHÉTOIS**

Communauté d'agglomération Gaillac- Graulhet

AEP Régie-Graulhet

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	4
1.5.2.	Achats d'eaux traitées à l'IEMN.....	4
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.5.4.	Autres volumes.....	5
1.5.5.	Volume consommé autorisé	5
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	7
2.3.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance	9
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	11
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	12
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	12
4.	Financement des investissements.....	13
4.1.	Montants financiers.....	13
4.2.	État de la dette du service	13
4.3.	Amortissements	13
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	13
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16
	Annexe : Bilan de la qualité de l'Eau distribuée	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- Nom de l'entité de gestion : AEP Régie-Graulhet
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Graulhet
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service oui Non
- Existence d'un schéma directeur Oui Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie à autonomie financière et personnalité morale

1.3. *Estimation de la population desservie (D101.1)*



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 630 habitants au 31/12/2021.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 315** abonnés au 31/12/2021 (5 241 au 31/12/2020).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Graulhet	5 241	5 315	1,4 %

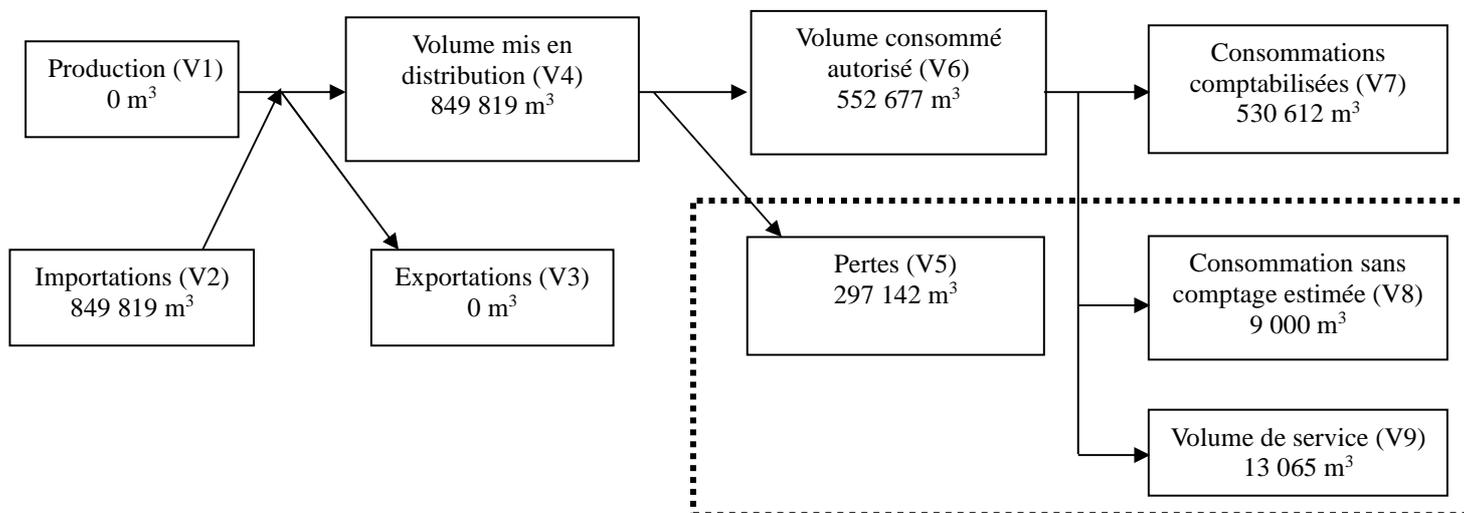
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 53,69 abonnés/km au 31/12/2021 (52,94 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,95 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,08 m³/abonné au 31/12/2021. (105,3 m³/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.5.2. Achats d'eaux traitées à l'IEMN



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	937 848	849 819	-18,1 %	100

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	544 769	521 282	-4,3 %
Abonnés non domestiques	7 250	9 330	23 %
Total vendu aux abonnés (V7)	552 019	530 612	-4 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5.4. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 000	9 000	80 %
Volume de service (V9)	5 000	13 065	160 %

1.5.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	562 019	552 677	-2 %

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 99 kilomètres au 31/12/2021.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 39,15 € au 01/01/2021

39,15 € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	70 €	70 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 25mm	103,20 €	103,20 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN 40mm	133,70 €	133,70 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m3 de 0 à 500 m3	1,37 €	1,37 €
	Prix au m3 de 501 à 1000 m3	1,234 €	1,234 €
	Prix au m3 de 1001 à 2000 m3	1,095 €	1,095 €
	Prix au-delà de 2000 m3	0,959 €	0,959 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,077 €/m ³	0,077 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : Sans objet	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	70,00	70,00	0%
Part proportionnelle	164,40	164,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	234,40	234,40	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,24	9,24	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	15,58	15,58	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,42	64,42	0%
Total	298,82	298,82	0%
Prix TTC au m³	2,49	2,49	0%

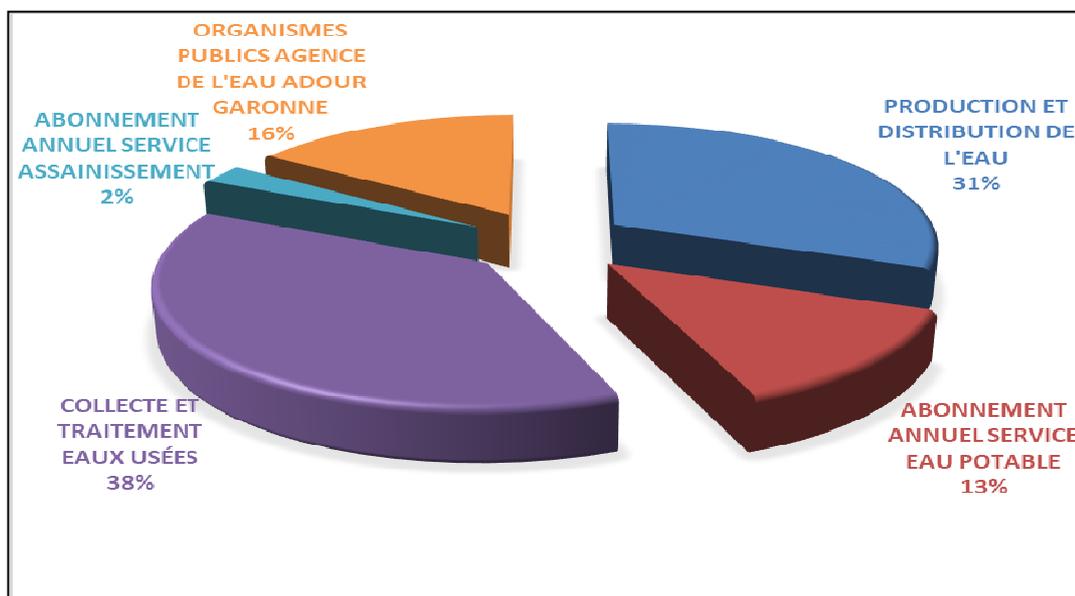
ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- semestrielle
- trimestrielle
- mensuelle

La facture d'eau se compose des éléments de facturation suivants :



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	674 918,08	613 208,27
Recettes vente d'eau Mairie de Graulhet	51 375,08	53 198,82
Recettes abonnements	385 238,14	382 358,22
Total recettes de vente d'eau	1 111 153,13	1 048 765,99
Recettes liées aux travaux	47 779,34	61 469,67
Frais de mise en service	7 740,50	12 036,30
Autres recettes (préciser)	1 747,20	1 739,85
Total autres recettes	57 266,70	75 245,82
Total des recettes	1 168 798,00	1 124 011,81

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 124 011,81 € (1 168 798 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	58	60
Paramètres physico-chimiques	58	60

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	60 %	67 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	15,55	14,65

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **9,1** m³/j/km (12,7 m³/j/km en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 8,5 m³/j/km (13,2 m³/j/km en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,6	1,2	1	0	0,3

Au cours des 5 dernières années, 1 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,8%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 056 561
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	24 590,77
	en intérêts	10 694

4.3. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 158 035,02 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Campagne de recherche de fuite sur l'ensemble du réseau (99 km)	26 400
Développement et actualisation de la sectorisation du réseau	12 000
Renouvellement des compteurs > DN 40 mm	50 000
Renouvellement Rue Gabriel Sadgé : 700 ml & 60 Brchts	350 000
Renouvellement Rue Saint Pierre : 270 ml & 20 brts/ finition voirie	45 000
Ren. Réducteurs de Pression : 10 unités	22 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux Réseau Ilot du Gouch + 18 Brts	2021	25 000 €
Campagne de recherche de fuite sur l'ensemble du réseau (99 km)	2021	26 400
Travaux Réservoir Nagassié Automatisation Chloration	2022	15 000 €
Travaux Réseau Rue Carlac + 12 Branchements	2022	15 000 €
Travaux Réservoir Escudiés Automatisation Chloration	2022	8 000 €
Travaux Renouvellement des Vannes de Réseau	2022	10 000 €
Amélioration Sectorisation Réseau (Ajout Débitmètre)	2022	25 000 €
Renouvellement Branchements Rue des Acacias	2022	5 000
Travaux Réseau Rue Dr Bastié (200 ml) + 55 Brts	2022	90 000
Travaux Réservoir Nabeillou Automatisation Chloration	2023	5 000 €
Travaux Réseau Av. des Clairs Logis (350 ml) + 20 Brts	2023	35 000
Travaux Réseau Av. de Plaisance (250 ml) + 15 Brts	2023	25 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a pas reçu **aucune** demande d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 630
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,49
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,0%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	9,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,80%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0

Annexe : Bilan de la qualité de l'Eau distribuée

7 - VEILLE DE LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION

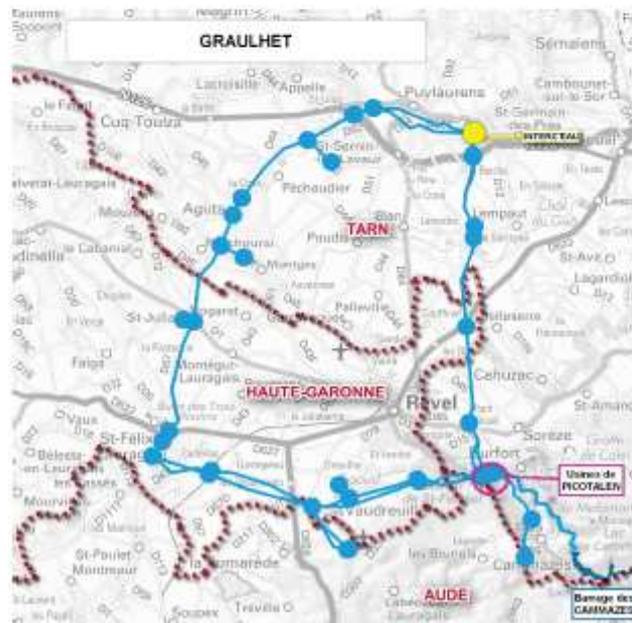
PRESTATION D'AUTOSURVEILLANCE : RÉGIE COMMUNAUTAIRE DES EAUX DU BASSIN GRAULHETOIS

ANALYSES	Nombre d'analyses complètes	Nombre d'analyses simples	TOTAL
Analyses prévues par la convention	35	22	57
Analyses réalisées	34	24	58

INTERVENTIONS	Nombre de fiches d'intervention	Série d'analyses
Interventions réalisées	0	0

Analyses prévues par la convention	Nombre d'analyses	% d'analyses supplémentaires réalisées par rapport au nombre d'analyses prévues par la convention
57	58	+ 1,7%

PLAN DU RÉSEAU DE TRANSPORT



RÉGIE DES EAUX DE GRAULHET - DISTRIBUTION

	RÉCAPITULATIF				Normes françaises Valeurs seuil	NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
	nombre d'analyses	moyenne	max	min		LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
						nombre de dépassements	%	nombre de dépassements	%	
Turbidité (NTU)	58	0.21	0.36	0.14	≤ 0.5 FNU	0	0	0	0	
pH	58	8.21	8.35	7.90	[6.5 - 9]			0	0	
Conductivité (µS/cm)	58	225	233	219	200 ≤ ≤ 1100 µS/cm			0	0	
COF (mg/l)	58	0.720	1.177	<0.5	≤ 2 mg/l			0	0	
Aluminium (µg/l)	34	55	90	30	≤ 200 µg/l			0	0	
Fer (µg/l)	34	10	27	<10	≤ 200 µg/l			0	0	
Manganèse (µg/l)	34	<20	30	<20	≤ 50 µg/l			0	0	
Chlore total (mg/l)	58	0.21	0.45	0	-					
Chlore libre (mg/l)	58	0.18	0.40	0	-					
Germe à 22°C (n/ml)	58		29	<1	variation de 10 pts / valeur habituelle			0	0	
Coliformes (n/100ml)	58		0	0	0/100 ml			0	0	
E. Coli (n/100ml)	58		0	0	0/100 ml	0	0			
Entérocoques (n/100ml)	58		0	0	0/100 ml	0	0			
ASR (n/100ml)	58		0	0	0/100 ml			0	0	

Limite de qualité : 100% de conformité physico-chimique et bactériologique.

Référence de qualité : 100% de conformité physico-chimique et bactériologique.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS D'ANALYSES DISTRIBUTION

	2019		2020		2021	
	NON CONFORMITÉ		NON CONFORMITÉ		NON CONFORMITÉ	
	Limite de qualité %	Référence de qualité %	Limite de qualité %	Référence de qualité %	Limite de qualité %	Référence de qualité %
Turbidité	0	0	0	0	0	0
pH		0		0		0
Conductivité		0		0		0
COF		0		0		0
Aluminium		0		0		0
Fer		0		0		0
Manganèse		0		0		0
Germe à 22°C		0		0		0
Coliformes		0		0		0
E. Coli	0		0		0	
Entérocoques	0		0		0	
ASR		0		0		0

CONCLUSION

L'eau distribuée est d'excellente qualité.

100% de conformité aux limites et références de qualité.

Taux de chlore : absence de chlore au niveau de la Régie des Eaux. Au niveau des autres points de prélèvements nous mesurons un résiduel moyen de 0.21mg/l en chlore total et de 0.18mg/l en chlore libre.



RECAPITULATIF DES PRELEVEMENTS DE LA REGIE GRAULHET - Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Analyses	T° (°C)	Ph	oond à 26°	TURBIDITE	ouoleu	Mn total	Al total	Fe total	oot	CL tota	Cl libre	G 22°	COLIFORM	E. COL	ENTEROCOQ	SPORE
Unités	°C		µs/cm	NFU	Hazen	µg/l	µg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	nb /ml	nb /100ml	nb /100	nb /100ml	nb /100
Référence de qualité	>25	6,5>>9	200>>1100	>2	>15	>50	>200	>200	>2			>100	>1			>1
Limite de qualité														>1	>1	

Journée	Lieu de prélév.	Heure	T° (°C)	Ph	oond à 26°	TURBIDITE	ouoleu	Mn total	Al total	Fe total	oot	CL tota	Cl libre	G 22°	COLIFORM	E. COL	ENTEROCOQ	SPORE
13/01/202	CAFE CHEZ PATATE	10:40	7.2	8.15	222	0.28	<5				0.966	0.15	0.14	<1	0	0	0	0
08/03/202	CAFE CHEZ PATATE	11:15	12	8.11	227	0.24	<5	30	44	<10	0.813	0.14	0.12	<1	0	0	0	0
17/05/202	CAFE CHEZ PATATE	10:50	14.9	8.26	224	0.24	<5	<20	67	<10	0.680	0.27	0.25	<1	0	0	0	0
02/06/202	CAFE CHEZ PATATE	10:30	18.5	8.24	227	0.24	<5				0.634	0.26	0.22	<1	0	0	0	0
28/06/202	CAFE CHEZ PATATE	10:45	20.0	8.31	225	0.25	<5	<20	31	<10	0.653	0.15	0.14	<1	0	0	0	0
20/07/202	CAFE CHEZ PATATE	11:15	21.1	8.22	226	0.23	<5				0.713	0.20	0.17	<1	0	0	0	0
24/08/202	CAFE CHEZ PATATE	11:00	21.3	8.21	229	0.18	<5	<20	63	<10	0.703	0.22	0.20	<1	0	0	0	0
20/09/202	CAFE CHEZ PATATE	11:00	20.8	8.24	224	0.15	<5	<20	52	<10	0.798	0.08	0.05	<1	0	0	0	0
13/10/202	CAFE CHEZ PATATE	11:10	17.5	8.05	222	0.23	<5				0.696	0.21	0.19	<1	0	0	0	0
14/12/202	CAFE CHEZ PATATE	11:00	10.1	8.12	221	0.17	<5	<20	45	<10	0.835	0.30	0.27	<1	0	0	0	0
13/01/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:20	8.1	8.17	222	0.17	<5				1.177	0.38	0.34	<1	0	0	0	0
08/03/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:50	11.1	8.15	227	0.23	<5	<20	43	11	0.893	0.37	0.34	<1	0	0	0	0
17/05/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:30	14.4	8.25	224	0.16	<5	<20	36	<10	0.679	0.35	0.33	<1	0	0	0	0
02/06/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:15	16.1	8.28	227	0.17	<5				0.671	0.31	0.27	<1	0	0	0	0
28/06/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:15	18.1	8.32	224	0.14	<5	22	39	17	0.707	0.41	0.38	<1	0	0	0	0
20/07/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:45	19.3	8.23	222	0.24	<5				0.700	0.29	0.26	<1	0	0	0	0
24/08/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:30	19.8	8.24	227	0.16	<5	21	48	<10	0.719	0.40	0.36	<1	0	0	0	0
20/09/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:45	19.7	8.25	226	0.16	<5	<20	48	10	0.848	0.33	0.29	<1	0	0	0	0
13/10/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:40	16.8	8.11	219	0.17	<5				0.641	0.45	0.40	<1	0	0	0	0
14/12/202	DISTRIBUTION DU RESERVOIR DE NAGASSIE	11:30	10.4	8.18	221	0.20	<5	<20	44	15	0.890	0.28	0.25	<1	0	0	0	0
13/01/202	MAIRIE	10:00	8.6	8.16	222	0.22	<5				0.945	0.28	0.25	<1	0	0	0	0
08/03/202	MAIRIE	10:30	12.3	8.16	226	0.30	<5	<20	53	<10	0.784	0.34	0.29	<1	0	0	0	0
17/05/202	MAIRIE	10:30	14.6	8.28	226	0.22	<5	<20	76	<10	0.775	0.31	0.28	<1	0	0	0	0
02/06/202	MAIRIE	10:00	19.6	8.25	228	0.22	<5				0.625	0.32	0.29	<1	0	0	0	0
28/06/202	MAIRIE	10:15	22.6	8.31	223	0.26	<5	<20	41	<10	0.698	0.33	0.30	<1	0	0	0	0
20/07/202	MAIRIE	10:30	23.3	8.22	227	0.22	<5				0.761	0.27	0.26	<1	0	0	0	0
24/08/202	MAIRIE	10:30	21.0	8.25	220	0.16	<5	<20	52	10	0.713	0.26	0.25	<1	0	0	0	0
20/09/202	MAIRIE	10:30	21.3	8.29	224	0.15	<5	<20	47	12	0.863	0.12	0.10	<1	0	0	0	0
13/10/202	MAIRIE	10:30	17.2	8.16	222	0.21	<5				0.633	0.29	0.26	<1	0	0	0	0
14/12/202	MAIRIE	10:30	11.0	8.23	222	0.16	<5	<20	35	<10	0.939	0.38	0.35	<1	0	0	0	0
13/01/202	PISCINE	10:20	11.9	8.14	225	0.21	<5				0.866	0.33	0.29	<1	0	0	0	0
08/03/202	PISCINE	10:50	12.1	8.21	224	0.25	<5	<20	55	<10	0.728	0.17	0.15	11	0	0	0	0



RECAPITULATIF DES PRELEVEMENTS DE LA REGIE GRAULHET - Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
 Reçu en préfecture le 02/01/2024
 Publié le 02/01/2024
 ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



Analyse	T° (°C)	Ph	cond à 25°	TURBIDITE	couleur	Mn total	Al total	Fe total	oot	CL tota	Cl libre	G 22°	COLIFORME	E. COL	ENTEROCOQ	SPORE
Unités	°C		µs/cm	NFU	Hazen	µg/l	µg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	nb /ml	nb /100ml	nb /100	nb /100ml	nb /100
Référence de qualité	>25	6,5>>9	200>>1100	>2	>15	>50	>200	>200	>2			>100	>1			>1
Limite de qualité														>1	>1	

Journée	Lieu de prélev.	Heure	T° (°C)	Ph	cond à 25°	TURBIDITE	couleur	Mn total	Al total	Fe total	oot	CL total	Cl libre	G 22°	COLIFORME	E. COLI	ENTEROCOQ	SPORE
17/05/202	PISCINE	10:20	18.9	8.30	228	0.14	<5	<20	69	<10	0.662	0.29	0.25	<1	0	0	0	0
02/06/202	PISCINE	10:15	20.9	8.25	229	0.15	<5				0.600	0.15	0.13	<1	0	0	0	0
28/06/202	PISCINE	10:30	22.2	8.30	224	0.16	<5	<20	46	<10	0.616	0.23	0.19	<1	0	0	0	0
20/07/202	PISCINE	10:50	22.1	8.25	225	0.20	<5				0.654	0.21	0.19	<1	0	0	0	0
24/08/202	PISCINE	10:45	21.5	8.24	228	0.18	<5	<20	56	<10	0.678	0.28	0.24	<1	0	0	0	0
20/09/202	PISCINE	10:45	21.6	8.32	225	0.18	<5	<20	63	12	0.747	0.10	0.08	<1	0	0	0	0
13/10/202	PISCINE	10:50	17.3	8.16	223	0.18	<5				0.647	0.20	0.19	<1	0	0	0	0
14/12/202	PISCINE	10:45	13.5	8.24	222	0.17	<5	<20	43	12	0.883	0.41	0.36	<1	0	0	0	0
13/01/202	REGIE DES EAUX	11:00	9.0	8.13	224	0.32	<5				0.723	0.04	0.02	2	0	0	0	0
08/03/202	REGIE DES EAUX	11:30	12.8	8.00	228	0.36	<5	<20	47	<10	0.607	0	0	3	0	0	0	0
17/05/202	REGIE DES EAUX	11:10	15.9	8.13	225	0.21	<5	<20	85	11	0.513	0.01	0	29	0	0	0	0
02/06/202	REGIE DES EAUX	10:45	19.1	8.17	228	0.28	<5				0.511	0.03	0.02	<1	0	0	0	0
28/06/202	REGIE DES EAUX	11:00	20.9	8.18	227	0.30	<5	29	58	27	<0,5	0	0	11	0	0	0	0
20/07/202	REGIE DES EAUX	11:35	22.8	8.16	228	0.21	<5				0.575	0	0	<1	0	0	0	0
24/08/202	REGIE DES EAUX	11:15	22.5	7.90	229	0.17	<5	<20	78	10	<0,5	0	0	<1	0	0	0	0
20/09/202	REGIE DES EAUX	11:15	21.0	8.07	233	0.19	<5	<20	82	13	0.586	0.04	0.02	12	0	0	0	0
13/10/202	REGIE DES EAUX	11:25	18.7	8.20	225	0.18	<5				0.546	0	0	<1	0	0	0	0
14/12/202	REGIE DES EAUX	11:15	10.8	8.21	222	0.17	<5	<20	43	<10	0.775	0	0	<1	0	0	0	0
13/01/202	RESTAURANT L'AVATION	11:40	8.0	8.23	226	0.25	<5				0.841	0.18	0.15	<1	0	0	0	0
17/05/202	RESTAURANT L'AVATION	11:50	22.1	8.33	229	0.17	<5	<20	91	<10	0.628	0.15	0.14	<1	0	0	0	0
02/06/202	RESTAURANT L'AVATION	11:40	19.2	8.29	228	0.17	<5				0.618	0.14	0.10	<1	0	0	0	0
28/06/202	RESTAURANT L'AVATION	11:30	21.6	8.35	225	0.17	<5	22	59	19	0.611	0.18	0.15	<1	0	0	0	0
20/07/202	RESTAURANT L'AVATION	12:10	23.1	8.30	226	0.20	<5				0.697	0.14	0.11	<1	0	0	0	0
20/09/202	RESTAURANT L'AVATION	12:00	21.4	8.34	226	0.17	<5	<20	65	<10	0.750	0.08	0.07	<1	0	0	0	0
13/10/202	RESTAURANT L'AVATION	12:00	17.3	8.18	223	0.24	<5				0.694	0.08	0.07	<1	0	0	0	0
14/12/202	RESTAURANT L'AVATION	11:50	10.9	8.32	222	0.24	<5	<20	50	10	0.840	0.10	0.08	<1	0	0	0	0



RCEAC

**RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BASSIN GRAULHÉTOIS**

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

assainissement collectif : AC Graulhet-Busque

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Trop-plein de poste de relèvement.....	5
1.9.	Ouvrages particuliers du système de collecte	7
1.10.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	8
1.11.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	9
1.11.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d’épuration	9
1.11.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	9
2.	Tarifification de l’assainissement et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	Etat de la dette du service	16
4.3.	Amortissements	16
4.4.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19
	Annexe : Audits d’autosurveillance SATESE.....	20

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif : AC Graulhet-Busque
- **Caractéristiques** : (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

Oui **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Busque, Graulhet
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui - date d'approbation* : 17/12/2020 Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière et personnalité morale**

1.3. Estimation de la population desservie (D2010)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 502** habitants au 31/12/2021.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 257** abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Busque	239	0	239
Graulhet	5002	16	2018
Total	5241	16	5 257

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 257.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,34 abonnés/km) au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,57 habitants/abonné au 31/12/2021.

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	465 231	478 621
Abonnés non domestiques	26 005	27 403
Total des volumes facturés aux abonnés	491 236	506 024

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 14 au 31/12/2021 (16 au 31/12/2020).

SOCIETE
WEISHARDT
GELATINES WEISHARDT
STAHL France
ARIES
AT PRODUCTION
LIEUTARD
TANNERIE CIULLI SARL
OMNI CUIR
MEGISSERIE DE LA MOLIERE
JOCQUEVIEL ET CATHALA
CUIR DU FUTUR SARL
MEGISSERIE DU MIDI
TRIFYL
RIAL 1957

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,56 km de réseau unitaire hors branchements,
- 106,18 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 108,74 km.

1.8. Trop-plein de poste de relèvement

20 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Flux de pollution collecté par le tronçon		Autorisation / Déclaration	Milieu récepteur
			Estimation (kg DBO5*)	Classe		
Déversoir	La ventanayé	Graulhet	6,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Saint Jean	Graulhet	10,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Ilote	Graulhet	1,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	La Bressolle	Graulhet	36,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Barricouteau	Graulhet	23,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	Côte des Pieyres	Graulhet	2,00	0	Sans objet	Dadou

Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Flux de pollution collecté par le tronçon		Déclaration	Mmeu récepteur
			Estimation (kg DBO5*)	Classe		
Déversoir	Jourdain	Graulhet	40,00	0	Sans objet	Dadou
Déversoir	La Forêt	Graulhet	18,50	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Moulin neuf	Graulhet	24,80	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Lézignac	Graulhet	45,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	La Salle	Graulhet	190,00	1	Déclaration	Dadou
Trop Plein	Busque	Busque	27,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Cri Cri	Graulhet	500,00	1	Déclaration	Dadou
Trop Plein	Clair logis	Graulhet	0,96	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Jourdain	Graulhet	5,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Ilote	Graulhet	4,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	La Poste	Graulhet	50,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Saint Jean	Graulhet	10,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Ruisseau	Graulhet	5,00	0	Sans objet	Dadou
Trop Plein	Impasse résistance	Graulhet	4,00	0	Sans objet	Dadou

1.9. Ouvrages particuliers du système de collecte

Type d'ouvrage		Nombre d'ouvrages particuliers du système de collecte			
		Réseaux séparatifs		Réseau unitaire	Total
		Eaux usées	Eaux pluviales		
Points de déversement au milieu (1)	Déversoir d'orage	8	0	2	8
	Trop plein de poste de refoulement	12	0	0	12
Poste de refoulement (dont télé-surveillé) (2)		12 (12)	0	0	12
Ouvrages d'extraction des sous-produits (chambre à sable, ...)		0	0	0	0
Chasse d'eau		0	0	0	0
Siphon		45	0	0	45
Bassins (orage, stockage ...) (3)		0	0	0	0
Autre (préciser le type d'ouvrage)		0	0	0	0

(1) Hors points de déversement en entrée de station d'épuration (point A2 ou points S16)

(2) Préciser entre parenthèses le nombre de postes de refoulement télé-surveillés. Exemple : 5 (4)

(3) hors bassin d'orage de la station d'épuration

1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP de Graulhet Code Sandre de la station : 0581105V001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/1991											
Commune d'implantation		Graulhet (81105)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		220000											
Nombre d'abonnés raccordés		5 257											
Nombre d'habitants raccordés		13 502											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		11 000											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		06/06/2003								<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Dadou									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95					
NGL		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75					
Pt		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
2021	Oui	4,51	99	105	93	7,67	99	23,35	83	1,71	86		
2020	Oui	8,41	99	109	93	15,28	98	22,14	82	0,51	95		
2019	Oui	9,72	99	120	92	14,88	98	28,31	80	0,69	93		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.11.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020	Exercice 2021
Boues brutes en tonne de matière brute (t MB)	4 243	4 661
Siccité (%)	41	38
Boues produites en tonne de matière sèche (t MS)	871	960

1.11.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP de Graulhet (Code Sandre : 0581105V001)	871	960

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2 160	2 160
Participation aux frais de branchement	1 706,46	1 706,46

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	13,44 €	13,44 €
Part proportionnelle (€ HT/n ³)		
Consommation	1,685 €	1,685 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³
VNF rejet :	0 €/n ³	0 €/n ³
Autre : Sans objet	0 €/n ³	0 €/n ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	13,44	13,44	0%
Part proportionnelle	202,20	202,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	215,64	215,64	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : Sans objet	0,00	0,00	0%
TVA	24,56	24,56	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,56	54,56	0%
Total	270,20	270,20	0%
Prix TTC au m³	2,25	2,25	0%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle / trimestrielle ou mensuelle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	958 170	973 132
<i>dont abonnements</i>	67 426	66 991
Redevance eaux usées usage non domestique	1 165 939	1 225 635
Recette pour boues et effluents importés	960 792	855 080
Prime de l'Agence de l'Eau	72 946	86 490
Recettes liées aux travaux	173 751	86 259
Total des recettes	3 258 655	3 226 596

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 3 226 596 € (3 258 655 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **100**% des 5 257 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	70%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	107

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 107 pour l'exercice 2021.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Réseau de collecte	3 026	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 %.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP de Graulhet	3 026	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP de Graulhet	3 026	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Graulhet :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	960
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		960

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	23 980	274 651
Montants des subventions en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	293 261	164 397
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	120 188
	en intérêts	8 677

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 546 101 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
DEGRILLAGE DEPOTAGE FOND CAMION	60 000 €
FILTRE EAU INDUSTRIELLE : TUYAUX INOX	20 000 €
DEGRILLEUR ENTREE	85 000 €
ARMOIRE ELECTRIQUES STEP	40 000 €
MOTEURS & POMPES	20 000 €
DEPOUSSIEREUR	A CHIFFRER
SYSTEME NEUTRALAC	70 000 €
DALLE NEUTRALAC	10 000 €
VIS ARCHIMEDE	A CHIFFRER
COMPRESSEUR GENERATEUR AZOTE	1 215 €
GENERATEUR AZOTE DANS COMPRESSEUR	6 300 €
HOTTE ANTI ACIDE	7 500 €
DESSABLEUR DEPOTAGE	25 000 €
SECHAGE SOLAIRE DES BOUES	4 500 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 502
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	960
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/n ³]	2,25
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/n ³]	0

Annexe : Audits d'autosurveillance SATESE

GRAULHET/Busque - Compte rendu d'intervention du 30/06/2021



Direction Générale des Services
 Direction Générale Adjointe des Services
 Techniques
 Et de l'Environnement
 Direction de l'Eau
 Service S.A.T.E.S.E.

AUDIT D'AUTOSURVEILLANCE
 30/06/2021

COMPTE RENDU D'INTERVENTION

Station d'épuration de :
 GRAULHET/Busque

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Maître d'ouvrage	: GRAULHET		
Adresse	: MAIRIE Place Elie THEOPHILE 81304 GRAULHET		
Type épuration	: BOUES ACTIVEES - AÉRATION PROLONGEE		
Exploitant	: REGIE MUNICIPALE DES EAUX		
Date de mise en service	: 01/01/1991	Capacité	: 300000 EQH
Constructeur	: O.T.V. FRANCE-OUEST		18000 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		11000 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: Le Dadou		
Agence de l'Eau	: ADOUR-GARONNE	Code station	: 0581105V001
Adresse	: 90 rue de Férétra 31078 TOULOUSE		
Personnes présentes	: Mesdames MARTY, LACROUX, COTTRET et Messieurs LANDRY et BERNARD.		
Technicien visite	: Jérôme GALINIER		

Météo jour visite : Beau et sec (0 mm)

Météo jour précédent : Beau et sec (0 mm)

I - CONCLUSION ET OBSERVATIONS

La régie communautaire de l'eau et de l'assainissement collectif de GRAULHET assure l'exploitation de la station d'épuration et réalise quotidiennement les autosurveillances imposées réglementairement.

Un bureau d'étude externe intervient dans le cadre du contrôle annuel de l'autosurveillance demandé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'octroi de l'aide à la performance épuratoire.

Le SATESE intervient à l'issue de 3 autosurveillances pour effectuer un audit visant à vérifier la bonne exécution des procédures réglementaires.

Ainsi la première visite du service s'est déroulée le 30 juin 2021 par temps sec.

Il n'y a pas eu de déversement direct d'eau brute au milieu récepteur enregistré lors de cette autosurveillance.

CONCLUSION SUR LES DEBITMETRES

La vérification des équipements débitmétriques présents en entrée et sortie de station est effectuée par la réalisation d'essais comparatifs entre les hauteurs d'eau affichées par les appareillages présents sur site et les hauteurs d'eau réelles mesurées par des équipements mobiles du S.A.T.E.S.E.

Ainsi en entrée comme en sortie les écarts sont inférieurs à 5%.

Au niveau du by-pass : en l'absence d'eau dans le canal, l'affichage fait apparaître une mesure de hauteur négative de 13 mm pour un débit associé nul. Ce réglage est nécessaire pour la prise en compte de la « mise en charge » du canal d'approche avant écoulement en sortie du venturi.

La lecture de la mesure est stable sur l'affichage digital du débitmètre.
L'écart de mesure est inférieur à 5% entre la hauteur mesurée et la hauteur réelle

CONCLUSION SUR LES PRELEVEURS

En entrée de station :

Le préleveur fixe réfrigéré est asservi au débit d'eau brute à raison d'un échantillon de 100 ml tous les 15 m³.

Le volume admis durant les 24 heures de l'autosurveillance a été de 2 740 m³.

Le nombre de prélèvements correspondant à la programmation aurait donc été en théorie de 183.

Or le nombre total de prélèvements a été de 51.

Ainsi 132 échecs (prélèvements non réalisés) ont été dénombrés.

Le volume prélevé (5 litres) a donc été inférieur au volume attendu (13,6 litres) avec un écart supérieur à 10% et un volume insuffisant pour être représentatif (inférieur à 7 litres).

Le fonctionnement du préleveur a été satisfaisant sur :

- la répétabilité du volume d'échantillonnage
- les vitesses d'aspiration
- la température de conservation des prélèvements.

Au by-pass :

Le préleveur a fait l'objet d'une vérification lors de cette intervention.

Son fonctionnement a été satisfaisant sur :

- la répétabilité du volume d'échantillonnage
- les vitesses d'aspiration

Seule la vérification en conditions réelles de rejet n'a pu être appréciée et a été considérée correcte.

En sortie de station :

Le préleveur fixe réfrigéré est asservi au débit de sortie de la station à raison d'un échantillon de 60 ml tous les 10 m³.

Le volume d'eau traitée rejeté a été de 2 100 m³.

Le nombre de prélèvements correspondant à la programmation aurait donc été en théorie de 210.

Le nombre total de prélèvements a été de 209.

Ainsi seul 1 échec a été comptabilisé.

Le volume prélevé a été en correspondance avec le volume attendu et suffisant pour être représentatif.

En outre le fonctionnement du préleveur a été satisfaisant sur :

- la répétabilité du volume d'échantillonnage
- les vitesses d'aspiration
- la température de conservation des prélèvements.

CONCLUSION SUR LES ANALYSES

Les analyses d'eau sont effectuées en interne par le laboratoire de la régie des eaux. Le laboratoire Public Labo antenne du Tam à Albi accrédité COFRAC a réalisé les analyses de contrôle.

Des écarts ont été constatés concernant les analyses :

- en entrée de station pour la DCO (33% pour 10% toléré), les matières en suspension (62% pour 20% toléré) et l'azote ammoniacal (80% pour 10 % max)
- en sortie de station pour l'azote ammoniacal (93% pour 10% toléré) et l'azote nitreux (22% pour 10% toléré).

CONCLUSION

Cet audit met en évidence des écarts notamment sur certains résultats d'analyses mais également sur le volume total collecté en entrée de station en lien avec un nombre d'échantillons insuffisant.

Ainsi il apparaît que la cotation, au titre du contrôle annuel de l'autosurveillance tel qu'exigé par le cahier des charges de l'agence de l'eau Adour-Garonne, n'atteint pas la valeur cible. La situation constatée le jour de la visite n'engage pas la note finale qui pourrait être attribuée lors d'une prochaine intervention ni lors du prochain contrôle.

Ainsi il est conseillé de veiller à la bonne adéquation de la programmation avec le fonctionnement des équipements de prélèvements afin de garantir une homogénéité des conditions d'autosurveillance.

L'exploitant a mis en œuvre des procédures internes de suivi des équipements de mesures débitmétrique et des préleveurs automatiques. Une traçabilité est assurée en ce sens.

Il a été évoqué lors de notre passage les modalités de récupération des échantillons qui peuvent être génératrice d'un brassage favorisant l'aération ponctuelle pouvant altérer les résultats analytiques.

Le manuel d'autosurveillance a été validé par les services de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



RCEAC

RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BASSIN GRAULHÉTOIS

Communauté d'agglomération Gaillac- Graulhet

Eau potable : RCEAC Bassin Graulhérois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux traitées.....	5
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux traitées	5
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.5.4.	Autres volumes.....	6
1.5.5.	Volume consommé autorisé	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	16
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	16
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	16
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	17
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21
7.	Tableau comparatif des indicateurs	1

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : RCEAC Bassin Graulhétols
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Graulhet
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service oui Non
- Existence d'un schéma directeur Oui Non (en cours)

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière et personnalité morale

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 630 habitants au 31/12/2022 (10 630 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 339** abonnés au 31/12/2022 (5 315 au 31/12/2021).

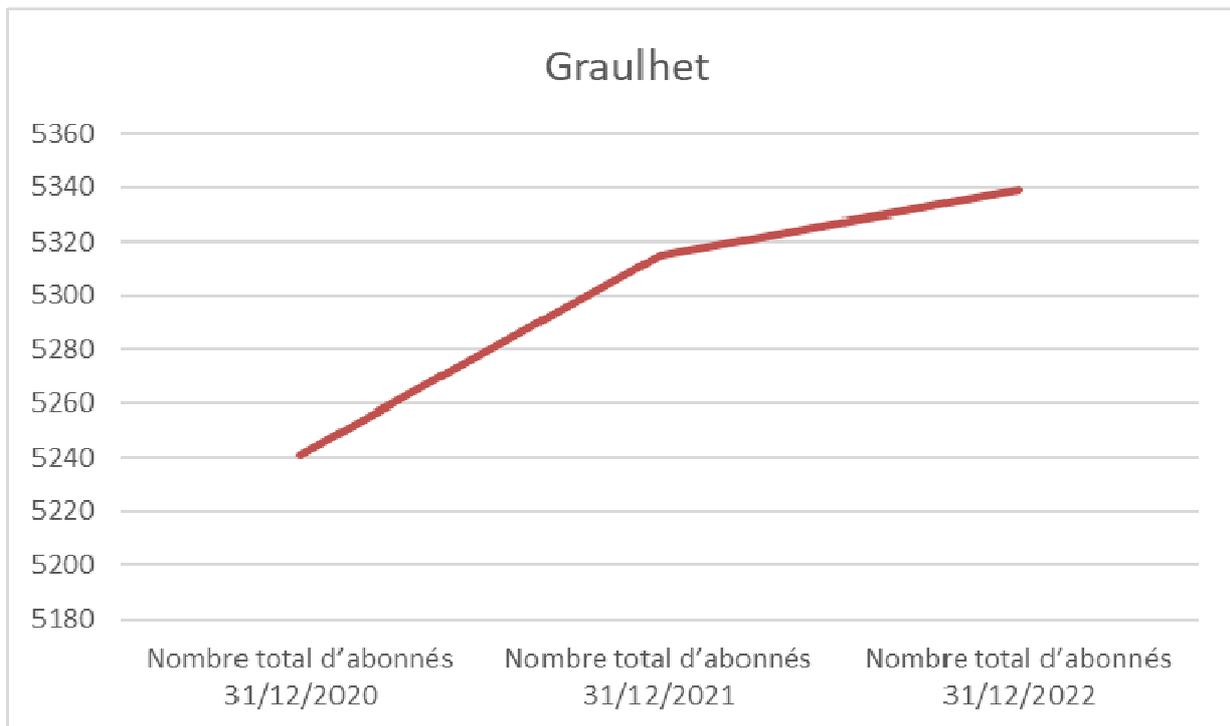
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Graulhet	5 241	5 315	5 339	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 53,93 abonnés/km au 31/12/2022 (53,69 abonnés/km au 31/12/2021).

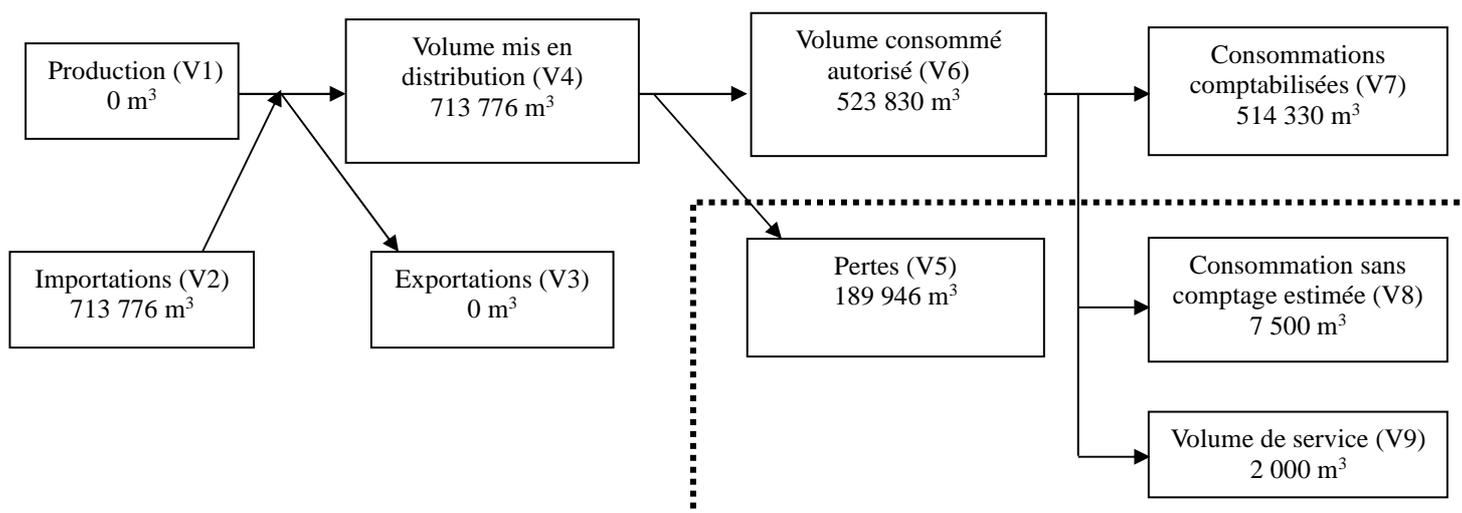
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2022 (2 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,33 m³/abonné au 31/12/2022. (98,08 m³/abonné au 31/12/2021).



1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.5.2. Achats d'eaux traitées

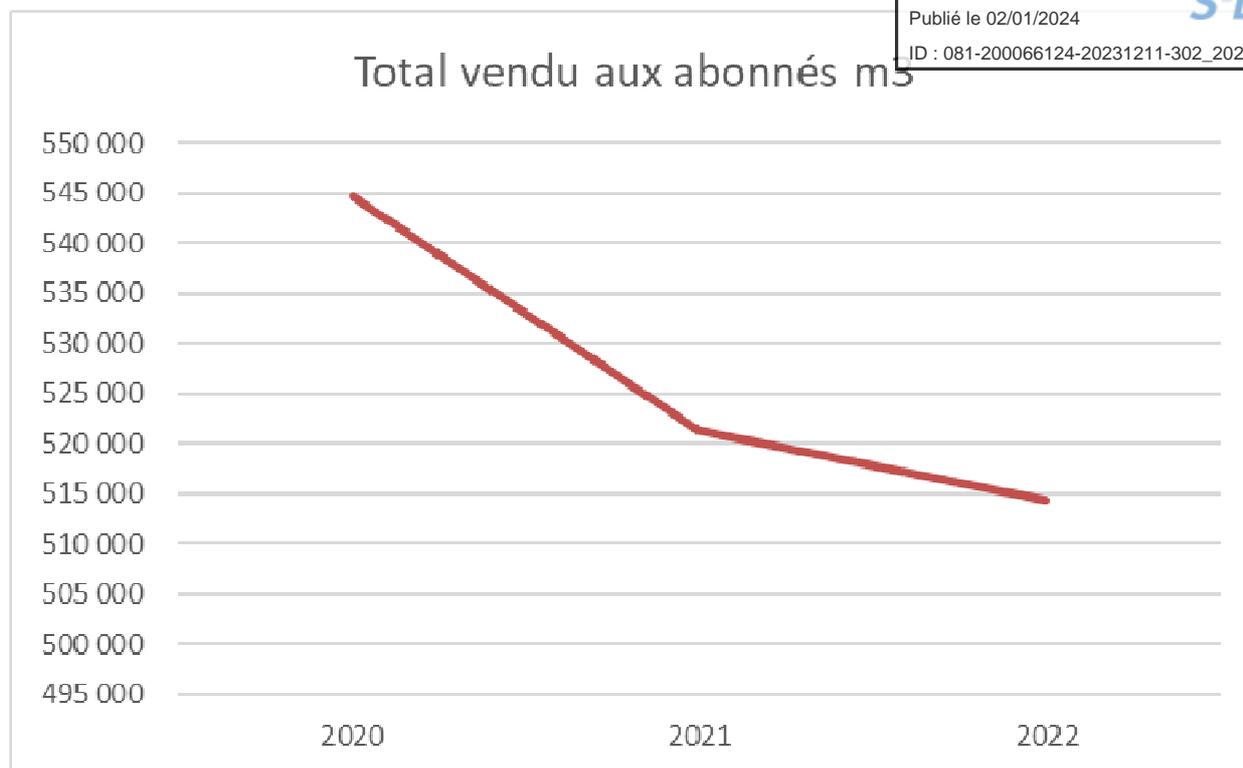


Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
IEMN	823 592	696 353	-15%	80
SIAEH Dadou	26 227	17 423	-34%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	849 819	713 776	-16%	80

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	544 769	521 282	514 330	-1,3%



1.5.4. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	9 000	7 500	-16,7%
Volume de service (V9)	13 065	2 000	-84,7%

1.5.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	543 347	523 830	-3,6%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 99 kilomètres au 31/12/2022 (99 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	<u>39,15</u> € au 01/01/2022
	<u>39,15</u> € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	70 €	70 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	Sans objet	Sans objet
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,37 €/m ³	1,4 €/m ³
	Autre : _____	Sans objet	Sans objet
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,077 €/m ³	0,077 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

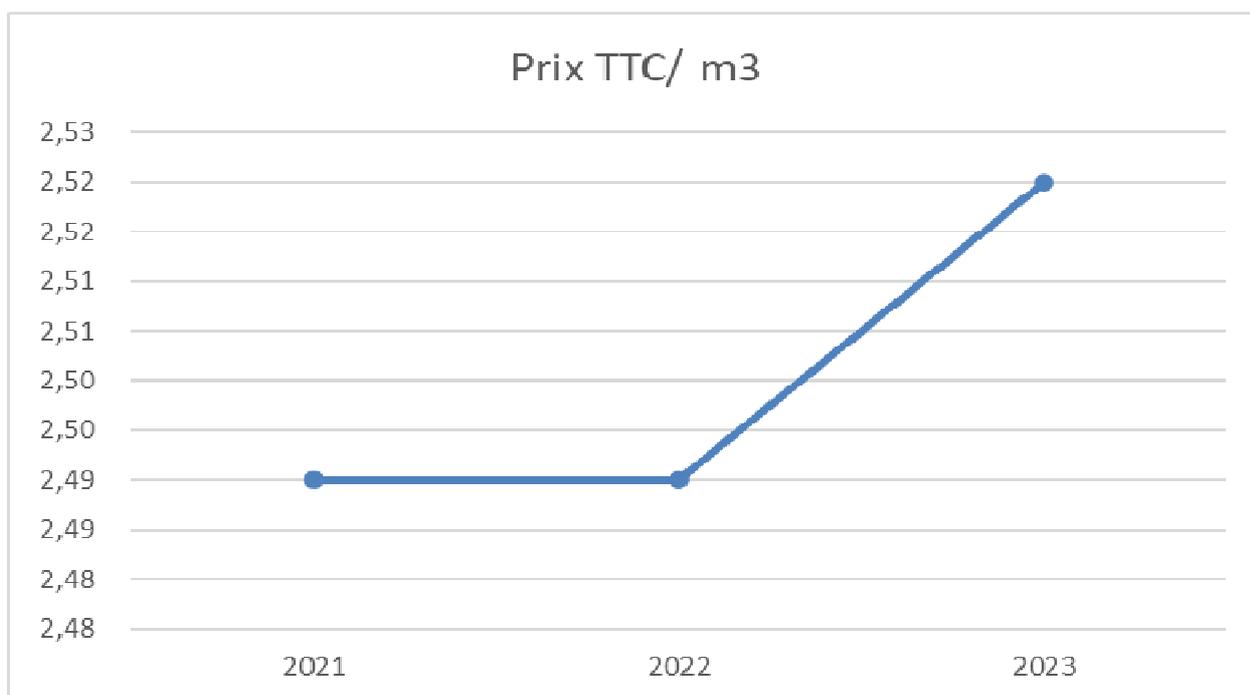
- Délibération du 07/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs
- Délibération du 07/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

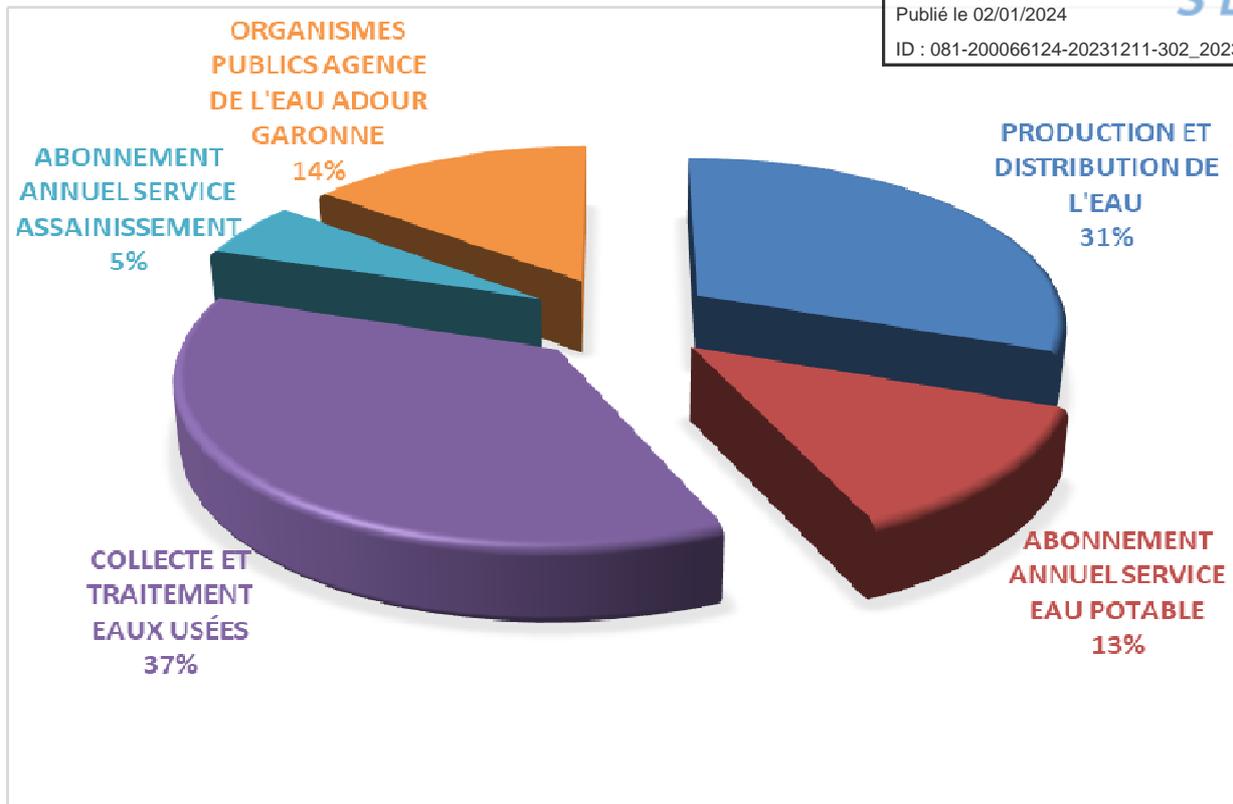


Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	70,00	70,00	0%
Part proportionnelle	164,40	168,00	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	234,40	238,00	1,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,24	9,24	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	0,00	0,00	0%
TVA	15,58	15,78	1,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,42	64,62	0,3%
Total	298,82	302,62	1,3%
Prix TTC au m³	2,49	2,52	1,2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Vente d'Eau aux Abonnés	602 911,82	670 383,86	11%
Vente d'Eau Ouverture et Fermeture Brts	10 296,45	22 794,46	121%
Vente d'Eau Mairie de Graulhet	53 198,82	45 325,27	-15%
Contre-Valeur Pollution - Agences de Bassin	160 588,97	174 202,78	8%
Redevance Prélèvements - Agences de Bassin	39 189,19	39 023,56	0%
Travaux Eau	61 469,67	78 438,24	28%
Abonnements - Locations compteurs	382 358,22	400 465,60	5%
Total des recettes	1 310 013,14	1 430 633,77	9%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 (hors travaux et prestations diverses) : 1 329 401 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	26	0
Paramètres physico-chimiques	114	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

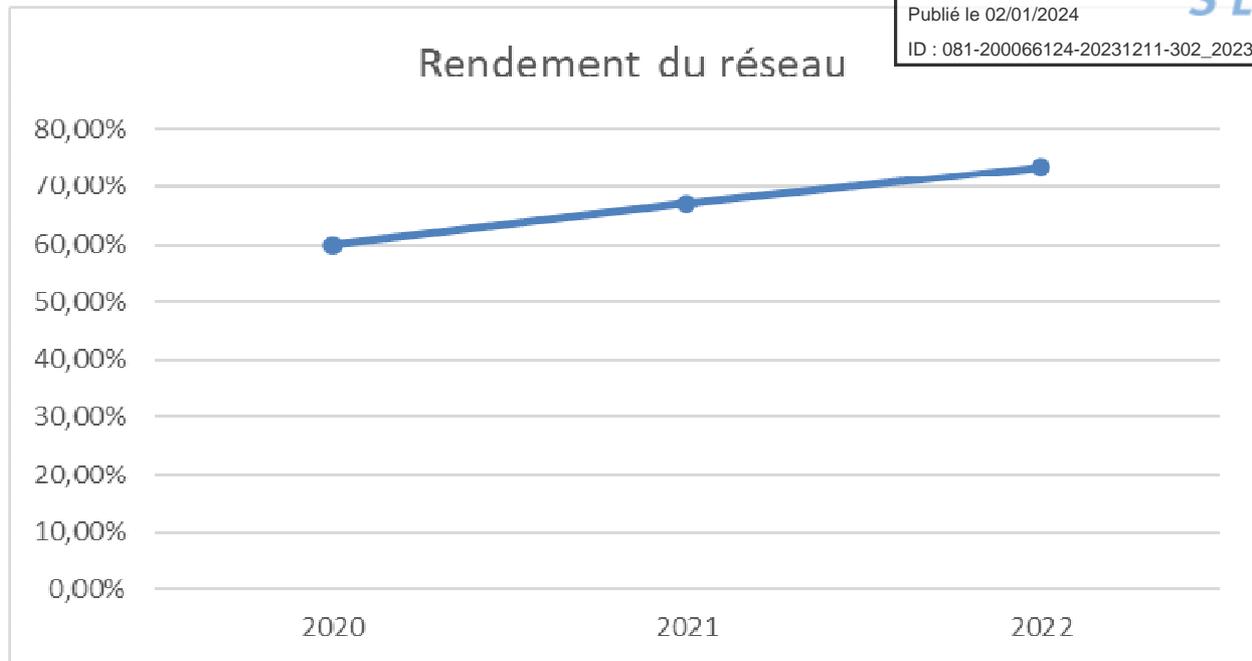
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	60,0 %	67,0 %	73,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	15,55	14,65	14,5



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,5 m³/j/km (9,1 en 2021).

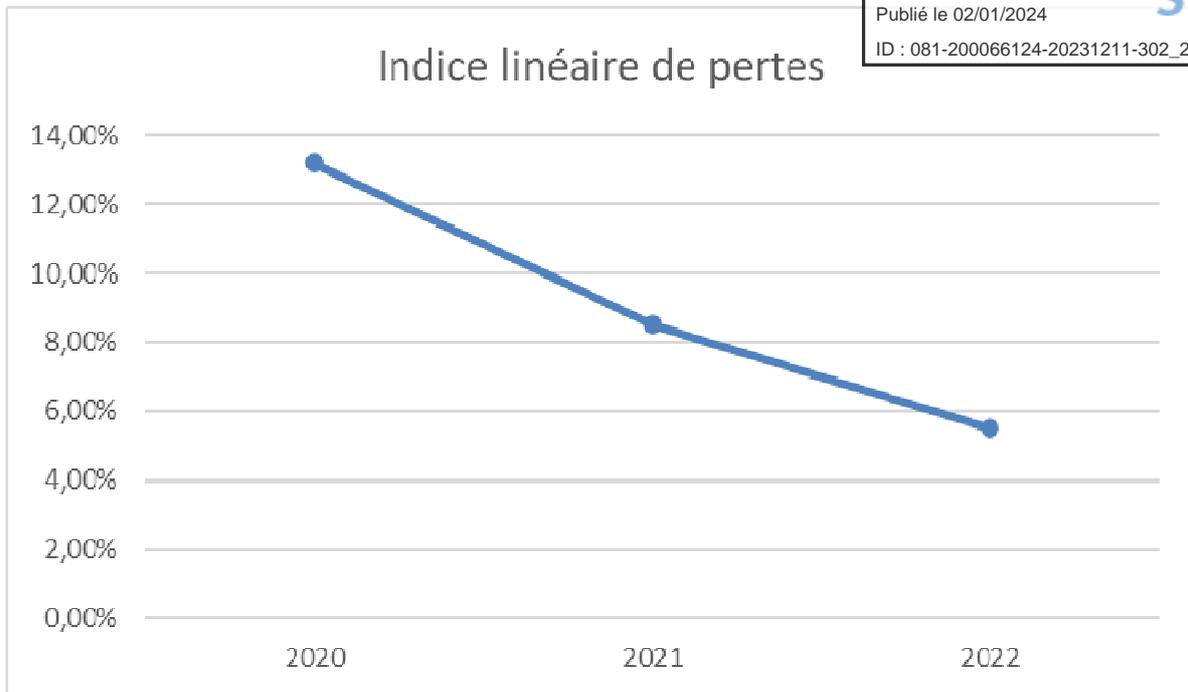
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 5,3 m³/j/km (8,5 en 2021).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	1,2	1	0	0,3	0,2

Au cours des 5 dernières années, 2,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2%.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2021).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 0 interruption(s) de service non programmé ont été dénombrées (0 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 056 561	1 019 601
Epargne brute annuelle en €	262 000	200 846
Durée d'extinction de la dette en années	4	5,1

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de **5,1** ans (4 en 2021).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	44 000	46 650
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 168 809	1 238 247
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	3,76	3,77

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **3,77**% (3,76 en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **0** pour 1000 abonnés (0,56 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	11 027

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 056 561	1 019 601
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	24 591
	en intérêts	10 694

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 160 273 € (158 035 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Schéma Directeur Eau Potable	100 000
Suppression conduite PVC < 1980	250 000
Campagne suppression branchements plombs	100 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation Réseau Rue Gabriel Satgé : 500 ml & 30 Brts	2023	350 000
Réseau AEP Rue Saint Pierre : 270 ml & 20 Brts	2023	45 000
Renouvellement 10 Réducteurs de Pession	2023	22 000
Renouvellement Vannes de sectionnement	2023	10 000
Mise en place Chloration automatisée Escudiés	2023	20 365
Mise en place Chloration automatisée Nabeillou	2023	15 910
Fourniture Vanne Altimétrique réservoir Nagassié (insonorisation réservoir)	2023	7 000
Réhabilitation Réseau Av. Marcel Pagnol : 700 ml - 30 brts - 6 Raccordements & 3 PI	2024	520 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, 30 623 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0595 €/m³ pour l'année 2022 (0,0034 €/m³ en 2021).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 630	10 630
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/n ³]	2,49	2,52
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,0%	73,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	9,1	5,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	8,5	5,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,15%	0,1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/n ³]	0,0034	0,0595
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4	5,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,76%	3,77%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,56	0

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 02/01/2024



ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE

7. Tableau comparatif des indicateurs

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2021			Exercice 2022		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants	Moyenne nationale
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,49	2,33 (416)	2,12 (5871 - 56%)	2,52	***	2,01 (103 - 1%)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	98,3 (406)	98,5 (5840 - 54%)	100	***	92,9 (102 - 1%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100	95,9 (405)	96,5 (5797 - 53%)	100	***	97,1 (102 - 1%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	115	102 (417)	104 (5860 - 54%)	115	***	95 (104 - 1%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	63,9	80,3 (407)	81,9 (5692 - 52%)	73,4	***	69,8 (93 - 1%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	9,1	2,6 (411)	2,3 (5719 - 53%)	5,5	***	4 (93 - 1%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	8,5	2,4 (412)	2,1 (5730 - 53%)	5,3	***	3,3 (93 - 1%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,15	0,64 (367)	0,78 (4858 - 45%)	0,1	***	1,03 (87 - 1%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	100	77,1 (389)	76,3 (5512 - 51%)	80	***	78,5 (94 - 1%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0034	0,0064 (393)	0,0061 (5484 - 52%)	0,0595	***	0,023 (102 - 1%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	3,16 (362)	2,67 (4939 - 51%)	0	***	3,27 (94 - 2%)
P152.1	Respect du délai contractuel des nouveaux branchements	%	100	97,8 (373)	98,5 (4789 - 51%)	100	***	99,7 (77 - 1%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	4	2,3 (261)	2,6 (3079 - 31%)	5,1	***	4,5 (57 - 1%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	3,76	2,5 (290)	2,29 (4038 - 41%)	3,77	***	3,01 (85 - 1%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,56	4,28 (359)	3,82 (4839 - 51%)	0	***	4,05 (78 - 1%)



RCEAC

RÉGIE COMMUNAUTAIRE DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU BASSIN GRAULHÉTOIS

Communauté d'agglomération Gaillac- Graulhet

Assainissement Collectif : RCEAC Bassin
Graulhérois

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Linéaire de curage préventif	5
1.9.	Nombre de débouchage réseau	6
1.10.	Nombre de branchements créés	6
1.11.	Nombre de contrôles de conformité assainissement collectif.....	7
1.12.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.13.	Quantités de déchets issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.13.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.13.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
1.13.3.	Quantités de graisses et sables évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
1.14.	Consommation énergétique issue des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
3.5.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	18
3.6.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	18
3.7.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	18
3.8.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	20
3.9.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	20
3.10.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	21
3.11.	Taux de réclamations (P258.1)	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Montants financiers.....	22
4.2.	Etat de la dette du service	22
4.3.	Amortissements	22
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	22
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25
7.	Tableau comparatif des indicateurs	1

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : RCEAC Bassin Graulhetois
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Busque, Graulhet
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 17/12/2020 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière et personnalité morale

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 502** habitants au 31/12/2022 (13 502 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 257** abonnés au 31/12/2022 (5 257 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Busque	239	239	0	239	0%
Graulhet	5 018	5 004	14	5 018	0%
Total	5 257	5 241	14	5 257	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 257.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,34 abonnés/km) au 31/12/2022. (48,34 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,57 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,57 habitants/abonné au 31/12/2021).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	478 621	475 869	-0,6%
Abonnés non domestiques	27 403	25 780	-0,6%
Total des volumes facturés aux abonnés	506 024	501 649	-0,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 14 au 31/12/2022 (14 au 31/12/2021).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,56 km de réseau unitaire hors branchements,
- 106,18 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

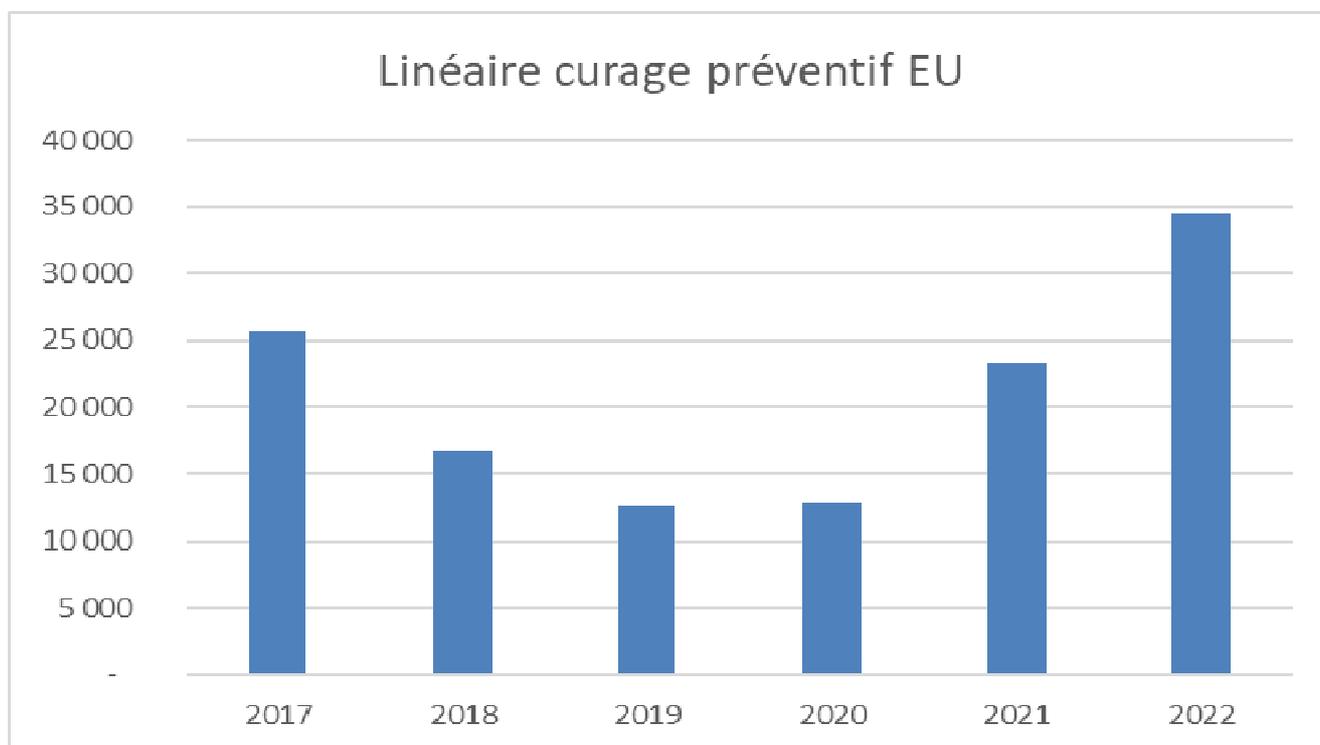
soit un linéaire de collecte total de 108,74 km (108,74 km au 31/12/2021).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Tampon	STEP GRAULHET	9 000 m ³

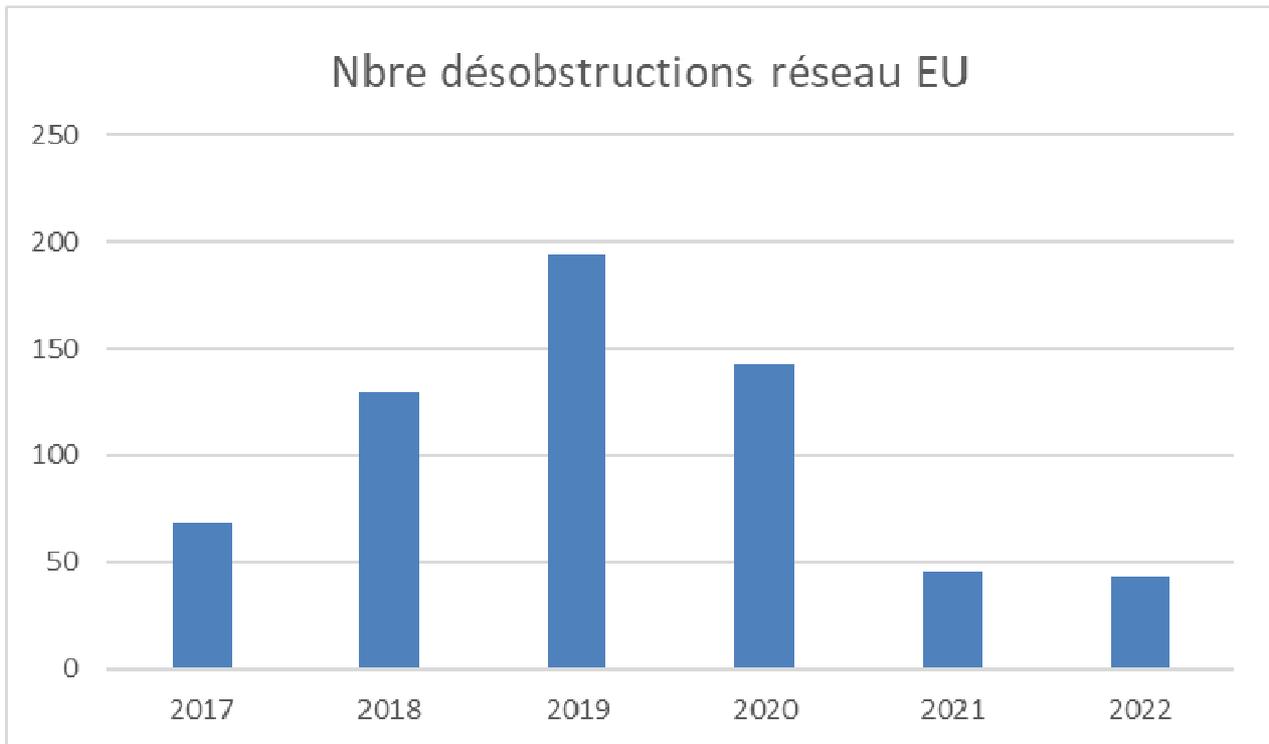
1.8. Linéaire de curage préventif

Curage préventif EU	Exercice 2021	Exercice 2022
Total linéaire de réseau curé	23 321	34 532



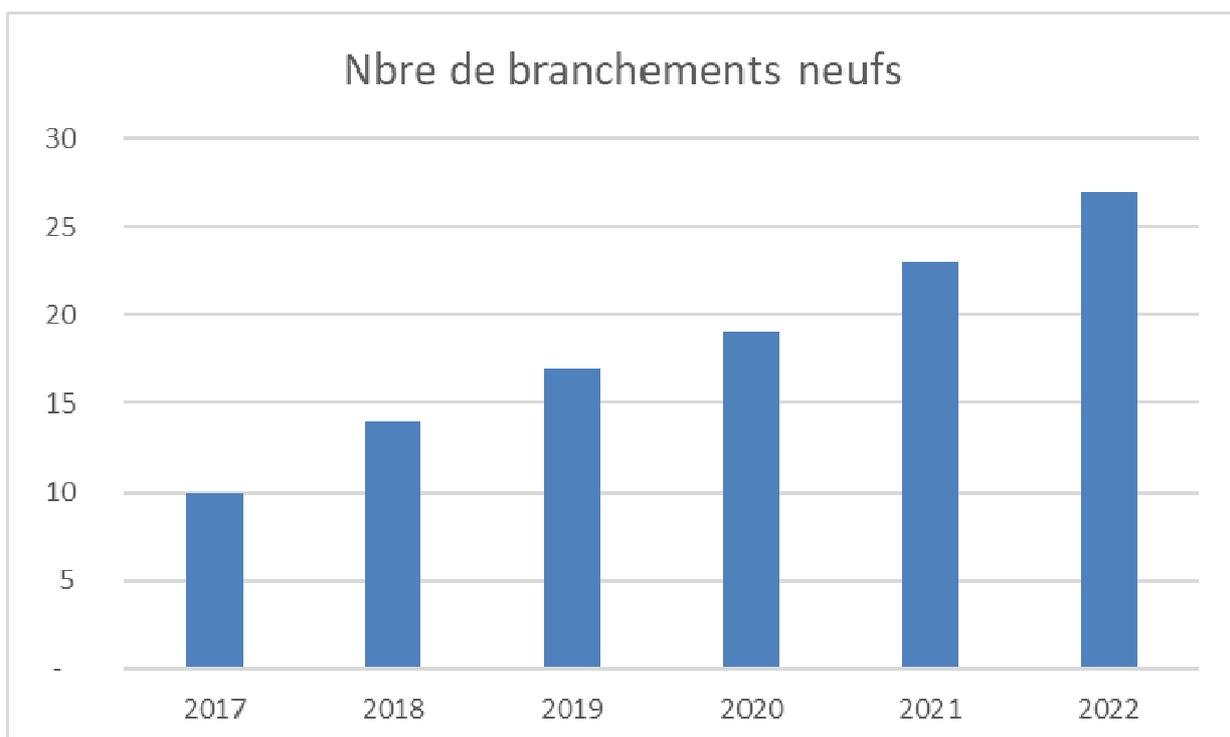
1.9. Nombre de débouchage réseau

Nbre de débouchage réseau EU	Exercice 2021	Exercice 2022
Total débouchages réseau EU	45	43



1.10. Nombre de branchements créés

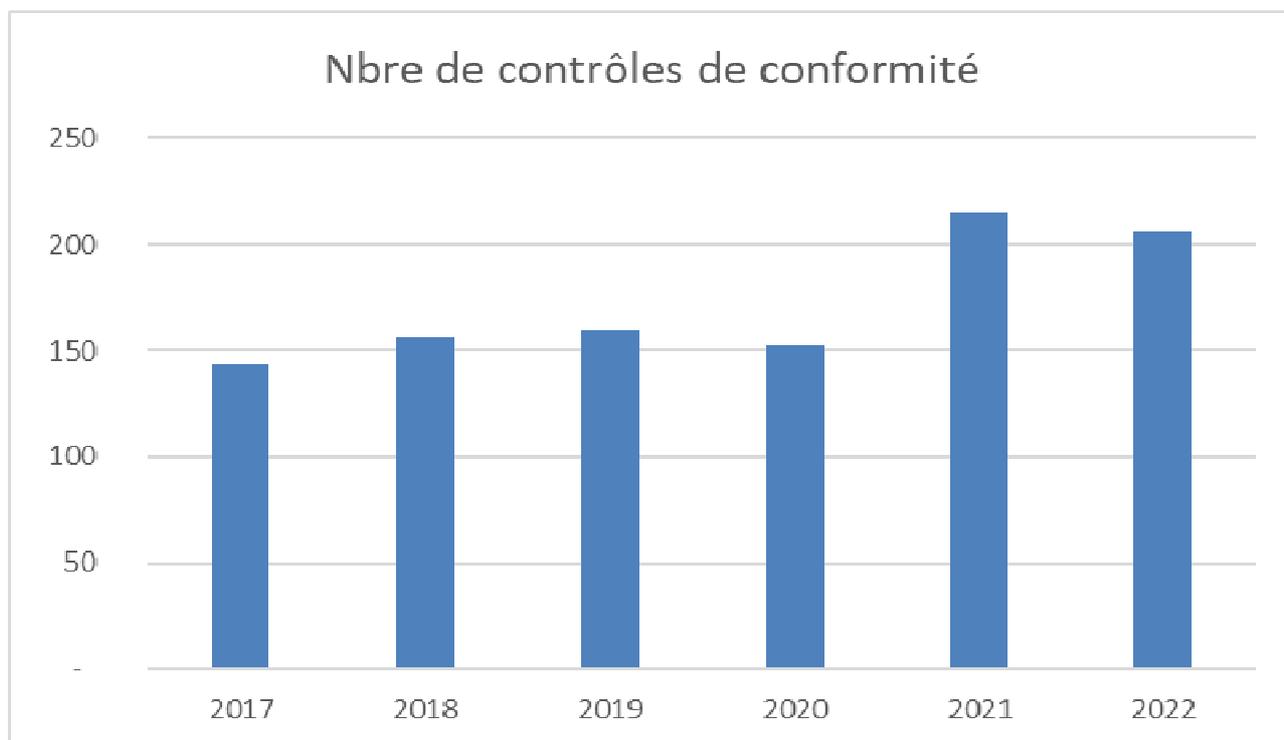
Travaux branchements neufs	Exercice 2021	Exercice 2022
Total des branchements créés	23	27





1.11. Nombre de contrôles de conformité assainissement collectif

Diagnostic Assainissement Collectif	Exercice 2021	Exercice 2022
Total des contrôles réalisés	215	206



1.12. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP de Graulhet
Code Sandre de la station : 0581105V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1991								
Commune d'implantation			Graulhet (81105)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			220000								
Nombre d'abonnés raccordés			5 257								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			11 000								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...			06/06/2003						
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Dadou							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			90			
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			85			
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			95			
NGL		30			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			75			
Pt		10			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2022	Oui	4,02	99	98	94	7,39	99	15,60	88	0,54	94
2021	Oui	4,51	99	105	93	7,67	99	23,35	83	1,71	86
2020	Oui	8,41	99	109	93	15,28	98	22,14	82	0,51	95

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.13. Quantités de déchets issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.13.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

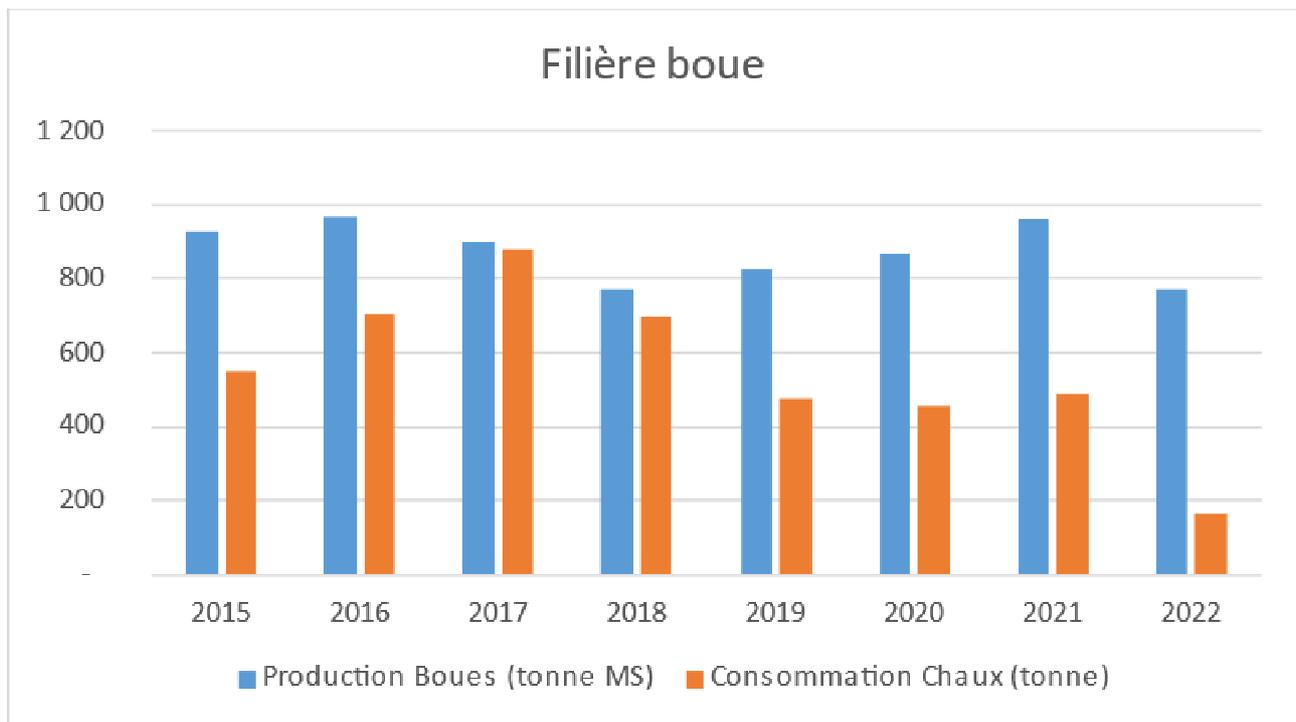


Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Total des boues produites	960	772

1.13.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



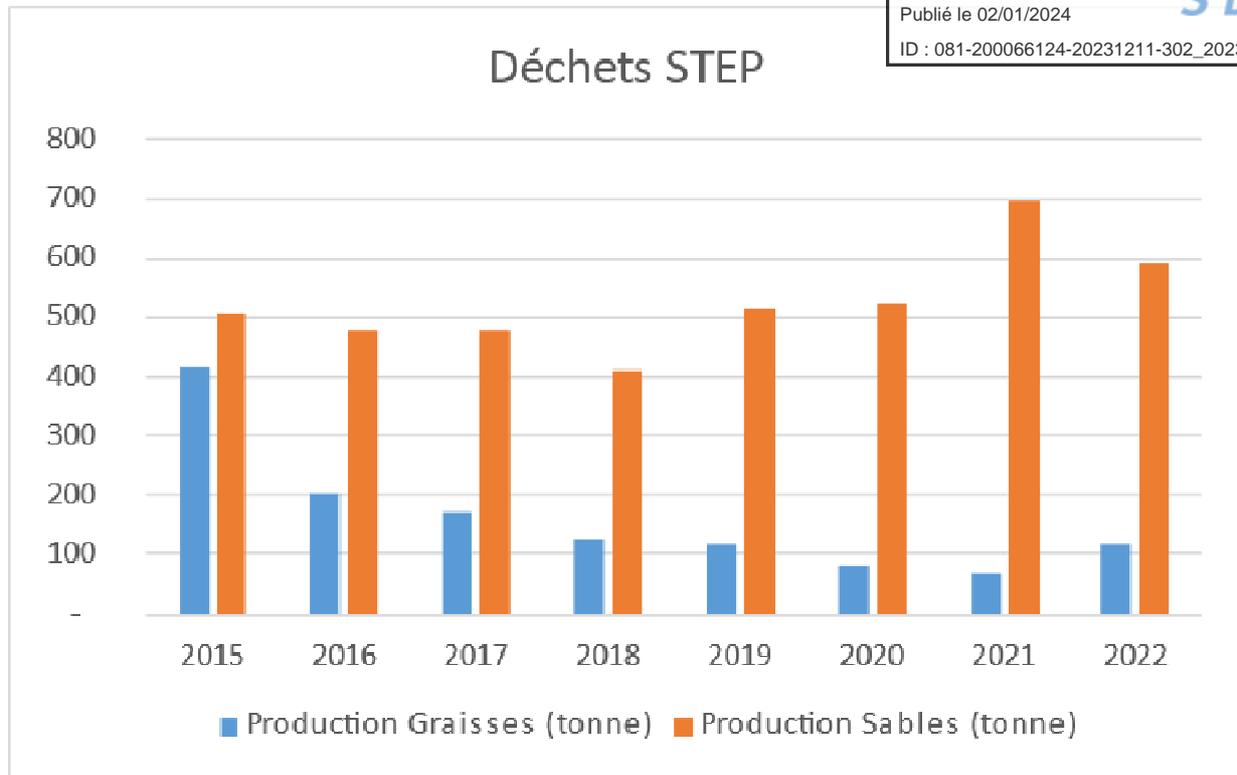
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Total des boues évacuées	960	772
Total consommation chaux	487	160



1.13.3. Quantités de graisses et sables évacuées des ouvrages d'épuration



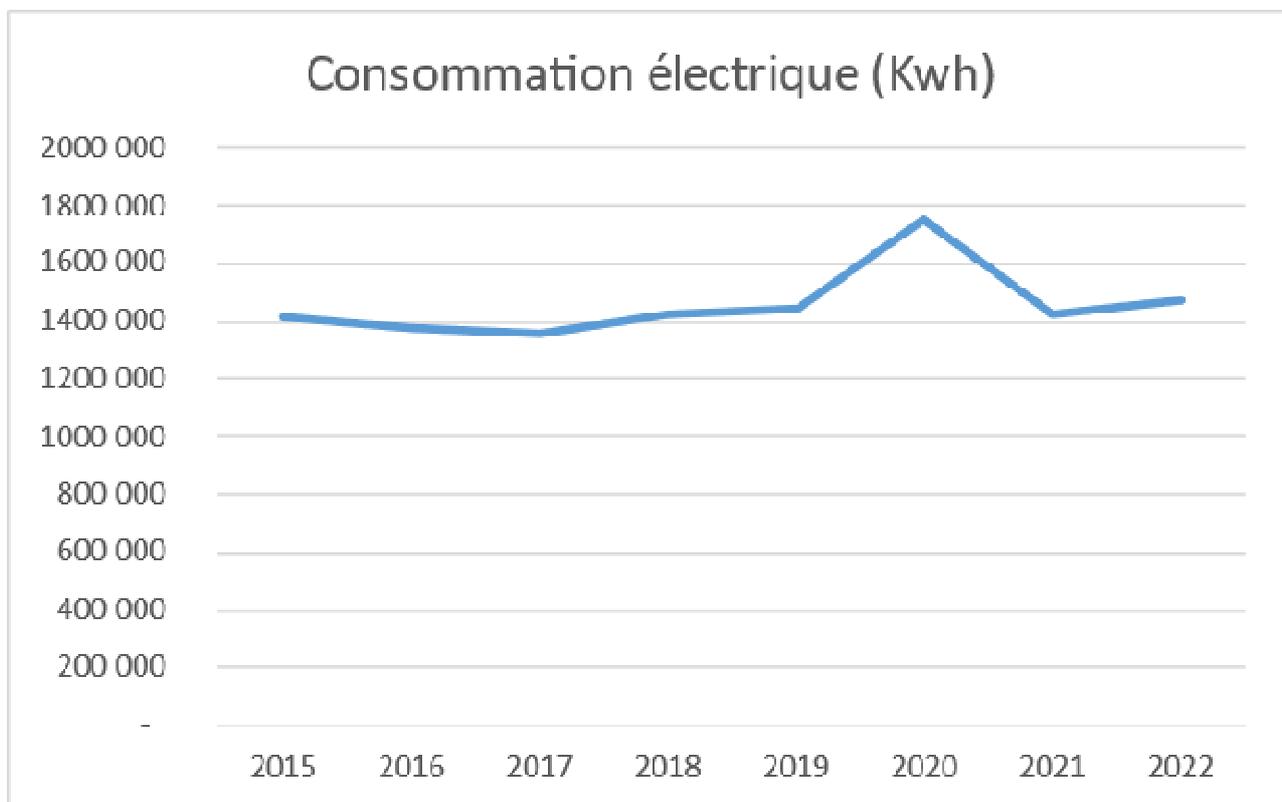
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tonne	Exercice 2022 en tonne
Total des graisses évacuées	67	119
Total des sables évacués	697	594



1.14. Consommation énergétique issue des ouvrages d'épuration (D203.0)



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en Kwh	Exercice 2022 en Kwh
Consommation électrique	1 423 181	1 470 370



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2160	2160
Participation aux frais de branchement	1 706,46	1 951,44

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	13,44 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,685 €/m ³	1,685 €/m ³
	Autre :	0 €	0 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/12/2022 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 07/12/2022 effective à compter du 01/01/2024 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 07/12/2022 effective à compter du 01/01/2024 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	13,44	30,00	123,2%
Part proportionnelle	202,20	202,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	215,64	232,20	7,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	0,00	0,00	0%
TVA	24,56	26,22	6,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,56	56,22	3%
Total	270,20	288,42	6,7%
Prix TTC au m³	2,25	2,40	6,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence : mensuelle
 semestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance Collecte Agence de l'Eau	108 262,55	98 262,28	-9%
Travaux Assainissement	51 122,72	65 796,12	29%
Branchements et Taxes de Raccordement	17 999,28	27 010,05	50%
Redevance Asst Abonnés Part Collecte	448 584,92	489 057,94	9%
Redevance Asst Abonnés Part Station	269 350,42	213 140,46	-21%
Redevance Asst Industriels Rac/Step - Tryfil - Autres	1 225 634,54	858 283,30	-30%
Redevance Asst Effluents Extérieurs - Dépotage	855 079,59	911 577,33	7%
Redevance Asst - Bâtiments Communaux	56 665,51	47 392,01	-16%
Redevance Asst - Commune de Busque	23 276,70	30 164,12	30%
Abonnements - Locations Compteurs	66 991,31	60 918,30	-9%
Total des recettes	3 122 698	2 801 602	-10%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 708 000 € (3 053 846 au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 5 257 abonnés potentiels (100% pour 2021).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	70%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	107

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 107 pour l'exercice 2022 (117 pour 2021).

3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP de Graulhet	2 805	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Graulhet :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	772
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	0
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		772

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2021).

3.6. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 1,8 par 100 km de réseau (0,9 en 2021).

3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution)

sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEP de Graulhet	365	365	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2021).

3.8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (90 en 2021).

3.9. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	164 397	111 525
Epargne brute annuelle en €	875 500	282 406
Durée d'extinction de la dette en années	0,2	0,4

3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$N\$ Minus 1. year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	133 000	100 000
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 390 000	3 053 000
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	9,57	3,28

3.11. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,19 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	322 493	353 732
Montants des subventions en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	164 397	111 525
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	46 152
	en intérêts	6 719

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 546 103 € (546 101 € en 2021).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Mise en séparatif réseau unitaire	1 500 000 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude maîtrise d'œuvre travaux Séchage solaire des boues	2023	100 000
Renouvellement Eaux Usées Suite aux ITV	2023	250 000
Mises à la Côte de Tampons S/Chaussée	2023	4 300
Matériel et Outillage Industriel	2023	19 000
Matériel spécifique exploitation assainissement **	2023	203 681
Réducteur pompe dépotage laboratoire : 3 431 €	2023	
Pompe recirculation : 8 000 €	2023	
Tuyauterie Bassin Tampon : 10 000 €	2023	
Débitmètre Bassin Tampon : 10 000 €	2023	
Armoires électriques STEP : 15 000 €	2023	
Armoires électriques (PR réseaux) : 25 000 €	2023	
Amélioration dépotage Fonds de camion : 14 750 €	2023	
Renouvellement diffuseurs BA 2 : 45 000 €	2023	
Rénovation armoire réactif : 10 000 €	2023	
Grapping dégrillage entrée Station : 30 000 €	2023	
Générateur azote laboratoire : 7 500 €	2024	
Sécurisation passerelle épaisseur : 25 000 €	2024	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022 (0 €/m³ en 2021).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 502	13 502
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	960	772
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,25	2,4
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	117	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0,9	1,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,03%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,2	0,4
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	9,57%	3,28%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,19	0

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 02/01/2024



ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE

7. Tableau comparatif des indicateurs

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2022-1			Exercice 2022		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [10 000 - 20 000] habitants	Moyenne nationale
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,25	2,37 (248)	2,2 (5921 - 49%)	2,4	***	1,74 (54 - 0%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	92,37 (195)	95,54 (5037 - 41%)	100	***	98,68 (53 - 0%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	117	67 (246)	50 (5991 - 48%)	107	***	73 (55 - 0%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	98 (195)	92 (4383 - 36%)	100	***	99 (50 - 0%)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	97 (176)	85 (4191 - 39%)	100	***	99 (39 - 0%)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	100	99,8 (190)	86,1 (2716 - 25%)	100	***	99,8 (23 - 0%)
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0	0,0066 (230)	0,0057 (5433 - 45%)	0	***	0,0058 (55 - 0%)
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0	1,765 (218)	0,162 (4605 - 53%)	0	***	0,186 (37 - 1%)
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	nb/100km	0,9	5,3 (221)	1,8 (4671 - 53%)	1,8	***	2,9 (37 - 1%)
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%		0,5 (204)	0,36 (3985 - 43%)	0,02	***	1,65 (37 - 1%)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	98,6 (167)	93,9 (2901 - 37%)	100	***	92,7 (19 - 1%)
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	unité	90	42 (142)	67 (2972 - 34%)	90	(sans objet)	40 (17 - 0%)
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,2	3,8 (165)	3,7 (2930 - 32%)	0,4	(sans objet)	4,3 (25 - 1%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	9,57	2,69 (150)	2,62 (3428 - 31%)	3,28	***	5,87 (37 - 0%)
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,19	3,86 (220)	1,88 (4677 - 54%)	0	***	0,71 (38 - 1%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- *si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.*

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2022). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2022, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

*Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

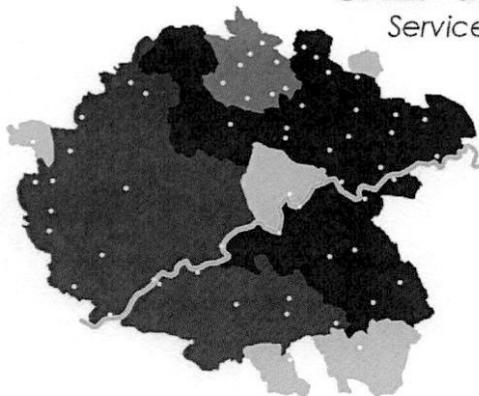
Rapport annuel
Sur le Prix et la Qualité du Service
Public de l'eau potable

Exercice 2021

SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS

SAEP du Gaillacois

Service Public de l'Eau



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
Présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
Peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service public de l'eau.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés.....	4
1.4.	Eaux brutes.....	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	4
1.5.2.	Production.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarification.....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3.	Recettes d'exploitation.....	9
2.4.	Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat.....	9
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2019 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

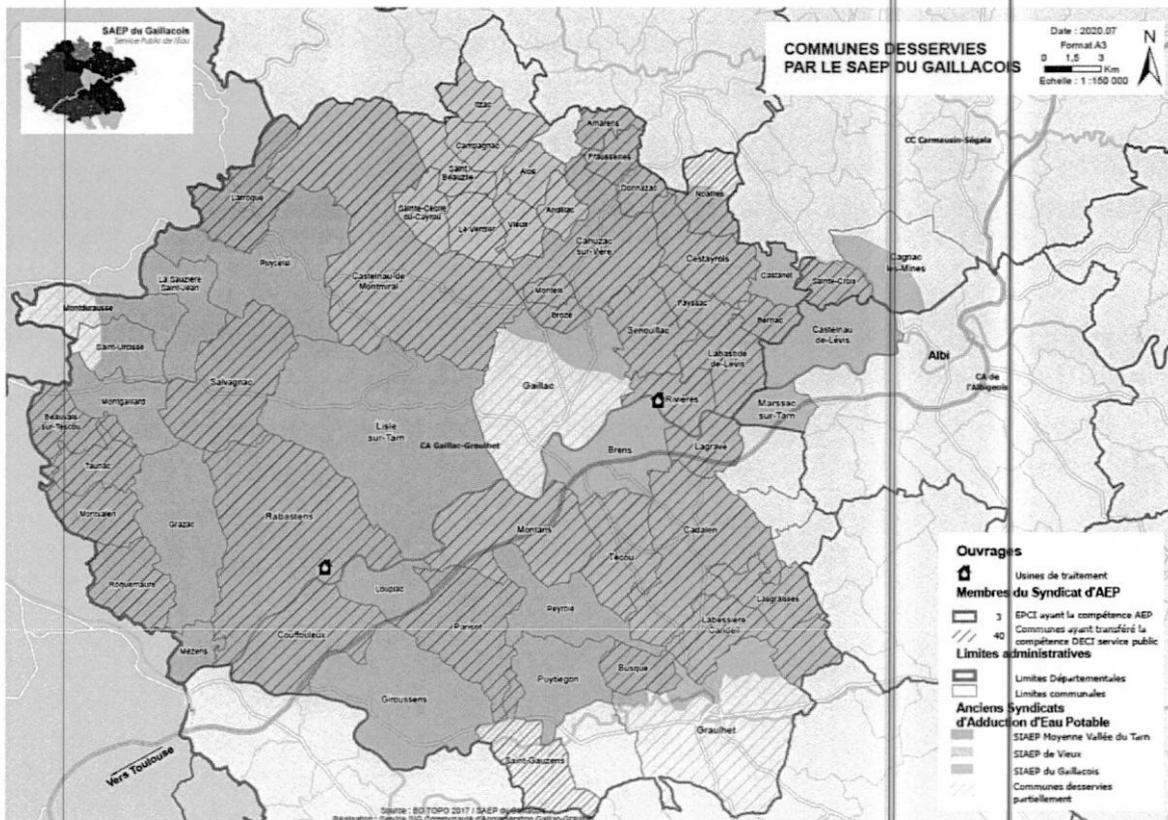
1. Caractérisation technique du service

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé depuis 2019 dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes. Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2024 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2025.

1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes, communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Amarens, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Donnazac, Fayssac, Frausseilles, Gaillac, Graulhet, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgrais, Montans, Montels, Noailles, Rivières, Sénouillac et Técou ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ;
- **Secteur de Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Campagnac, Itzac, Le Verdier, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou et Vieux.



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2021, près de 50 400 habitants pour **25 106 abonnés** (12 220 sur Rabastens, 12 114 sur Rivières et 772 sur Vieux).

1.4. Eaux brutes

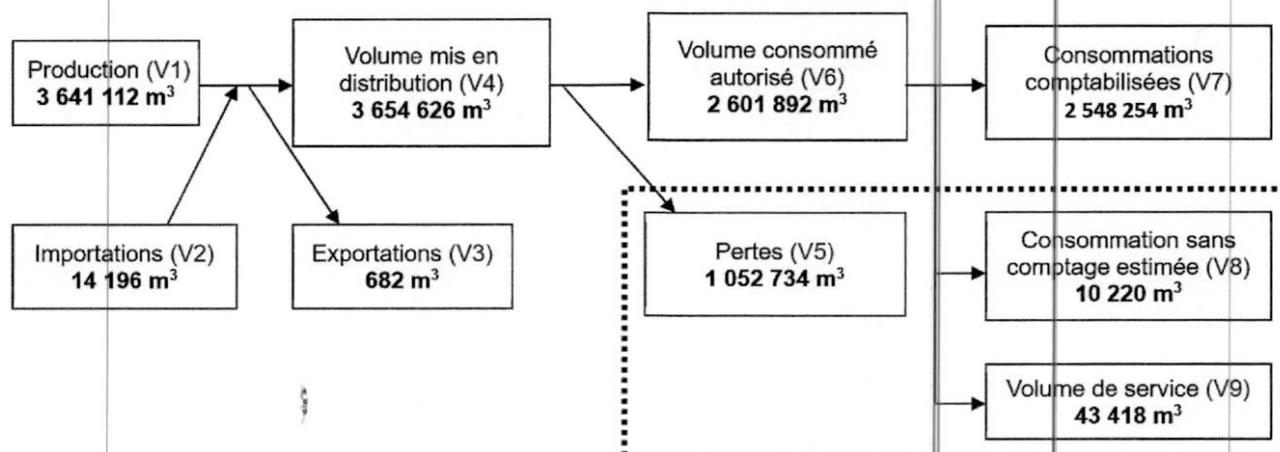
Le service public d'eau potable a prélevé **3 899 779 m³** pour l'exercice 2021 (3 898 252 pour l'exercice 2020). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m ³ /H	4 886	4 702	-3.77 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m ³ /H	1 889 127	1 927 442	+2.07 %
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m ³ /H	1 869 978	1 835 314	-1.85 %
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m ³ /H	87 701	79 109	-9.80 %
Puits de Sesquièrre à Vieux	Nappe souterraine	9 m ³ /H	29 306	29 979	+2.30 %
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m ³ /H	17 254	23 233	+34.65 %
Total		1 654 m ³ /H	3 898 252	3 899 779	+0.04 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **3.51 %** (3.57% en 2020).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



Production (V1) : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages des Abriols et de Guirbonds et du Moulin d'Alos

Importations (V2) : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Exportations (V3) : Vente d'eau à la Mairie de Penne

Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3

Pertes (V5) : V4 - V6

Volume consommé autorisé (V6) : V7 + V8 + V9

Consommations comptabilisées (V7) : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

Consommation sans comptage estimée (V8) : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

Volume de service (V9) : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Forage des Abriols à Larroque	4 886	4 266	- 12.69 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 889 127	1 895 823	+ 0.35 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 750 174	1 608 702	- 8.08 %	40
Forage de Guirbonds à Itzac	87 701	79 109	- 9.80 %	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	29 306	29 979	+ 2.30 %	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	17 254	23 233	+ 34.654 %	80
Total volume produit (V1)	3 778 448	3 641 112	- 3.63 %	62.33

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	984	725	-26.32 %	60
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	1 162	1 105	-4.90 %	60
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	14 231	12 366	- 13.10 %	80
Total volume importé (V2)	16 377	14 196	- 13.32 %	77.42

Ces volumes restent négligeables par rapport au total des volumes distribués.

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 288 304	1 266 522	-1.69%
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières	1 358 863	1 195 670	-12.00%
Total vendu aux abonnés du secteur de Vieux	82 261	86 062	4.62%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 729 428	2 548 254	-6.64%
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	728	682	-6.32%
Total vendu à d'autres services (V3)	728	682	-6.32%

1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	7 220	0%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières	1 500	2 400	60.00%
Consommation sans comptage Secteur de Vieux	600	600	0%
Volume consommation sans comptage (V8)	9 320	10 220	9.66%
Volume de service Secteur de Rabastens	10 010	10 010	0%
Volume de service Secteur de Rivières	9 500	8 750	-7.90%
Volume de service Secteur de Vieux	25 710	24 658	-4.09%
Volume de service (V9)	45 220	43 418	-3.98%

1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 305 534	1 283 752	%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières	1 369 863	1 206 820	%
Volume consommé autorisé Secteur de Vieux	108 571	111 320	%
Volume consommé autorisé (V6)	2 783 968	2 601 892	%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 598 kilomètres** (1 596 km sur Rabastens, 900 km sur Rivières, 102 km sur Vieux).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.53 €/m ³	1.53 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.330 €/m ³	0.330 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Tranche* 1 (0 à 80 m ³)	2.05 €/m ³	2.05 €/m ³	0 %
	Tranche* 2 (au-delà de 80 m ³)	2.38 €/m ³	2.38 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.330 €/m ³	0.330 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	85.80 €/an	85.80 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.6934 €/m ³	1.6934 €/m ³	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Redevance pour prélèvement	0.2426 €/m ³	0.2426 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.3300 €/m ³	0.3300 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

2.2. Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation l'INSEE (120 m³/an) sont :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	183.60 €	183.60 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	249.95 €	249.95 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	15.93 €	15.93 €	0 %
Total des taxes et redevances		55.53 €	55.53 €	0 %
Total Facture de 120 m³		305.48 €	305.48 €	0 %
Prix TTC au m³		2.55 €/m³	2.55 €/m³	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche* 1 (0 à 80 m ³)	164.00 €	164.00 €	0 %
	Tranche* 2 (au-delà de 80 m ³)	95.20 €	95.20 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	325.55 €	325.55 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	20.08	20.08	0 %
Total des taxes et redevances		59.68 €	59.68 €	0 %
Total Facture de 120 m³		385.23 €	385.23 €	0 %
Prix TTC au m³		3.21 €/m³	3.21 €/m³	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	85.80 €	85.80 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	203.20 €	203.20 €	0 %
Part proportionnelle	Redevance pour prélèvement	29.11 €	29.11 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	318.11 €	318.11 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.67 €	19.67 €	0 %
Total des taxes et redevances		59.27 €	59.27 €	0 %
Total Facture de 120 m³		377.38 €	377.38 €	0 %
Prix TTC au m³		3.14 €/m³	3.14 €/m³	0 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.

2.3. Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité :

Type de recette Secteur de Rabastens	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	2 774 977 €	2 732 615 €	-1.52 %
<i>dont abonnements</i>	803 796 €	815 886 €	+ 1.50 %
Recette de vente d'eau en gros	706 €	0 €	-100.00 %
Total recettes de vente d'eau	2 775 683 €	2 732 615 €	-1.52 %
Recettes liées aux travaux	144 644 €	182 838 €	+26.40 %
Total des recettes	2 920 327 €	2 915 453 €	-0.16 %

Type de recette Secteur de Rivières	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 726 239 €	3 391 264 €	-8.99%
<i>dont abonnements</i>	811 341 €	820 232 €	+ 1.10 %
Recettes vente d'eau non domestiques	316 €	1 720 €	+444.40 %
Total recettes de vente d'eau	3 726 555 €	3 392 984 €	-8.95%
Recettes liées aux travaux*	156 920 €	205 700 €	+31.09%
Total des recettes	3 883 475 €	3 598 684 €	-7.30%

Type de recette Secteur de Vieux	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	219 507 €	228 914 €	+4.29 %
<i>dont abonnements</i>	64 178 €	63 232 €	-1.47 %
Total recettes de vente d'eau	219 507 €	228 914 €	+4.29 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2021 : 6 354 413 € (5 721 745 € sur l'exercice 2020).

2.4. Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat

Prix de l'abonnement annuel	Nombre d'abonné	Recette 2021 €	Prix Moyen annuel
Secteur de Rabastens	12 220	815 886 €	66.7664 €
Secteur de Rivières	12 114	820 232 €	67.7094 €
Secteur de Vieux	772	63 232 €	81.90 €
Total Syndicat du Gaillacois	25 106	1 699 350 €	67.69 €

Prix du mètre cube consommé	Volume vendu en m ³	Recette 2021 €	Prix Moyen du m ³
Secteur de Rabastens	1 253 014	1 916 729 €	1.5297 €
Secteur de Rivières	1 195 670	2 571 032 €	2.1503 €
Secteur de Vieux	86 062	165 681 €	1.9251 €
Total Syndicat du Gaillacois	2 534 746	4 653 442 €	1.8359€

Le prix moyen de l'abonnement annuel sur l'ensemble du syndicat est de **67.69 €HT/an**

Le prix moyen du volume d'eau consommé sur l'ensemble du syndicat est de **1.8359 €HT/m³**

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m³ comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €HT/m³) est de **2,88 €TTC/m³**.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses sur l'eau distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Secteur de Rabastens			
Microbiologie (P101.1)	76	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	76	4	94.70 %
Secteur de Rivières			
Microbiologie (P101.1)	65	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	65	4	93.85 %
Secteur de Vieux			
Microbiologie (P101.1)	19	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	19	1	94.74 %
Ensemble du service			
Microbiologie (P101.1)	160	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	160	9	94.38 %

Les non-conformités physico-chimiques ne concernent que des références et non des limites de qualité (température et équilibre calco-carbonique).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A	15 au maximum		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
TOTAL PARTIE B	30 au maximum		25
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL PARTIE C	75 au maximum		60
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 au maximum		100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation :

$$\frac{V_6}{\text{Linéaire de réseau}} * 100 =$$

365

Secteur de Rabastens	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	70 %	69.17 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.25	2.20
Secteur de Rivières	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	77.57 %	73.69 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4.22	3.68
Secteur de Vieux	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	71.39 %	75.95 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.92	2.99
Ensemble du syndicat	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	73,38 %	71.20 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.95	2.74

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.17** m³/j/km (1,13 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **1.11** m³/j/km (1,07 en 2020).

3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	6.93	2.11
	Secteur de Rivières	2.25	4.80
	Secteur de Vieux	0.45	0.70
	Ensemble du Syndicat	9.63	7.61
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.20 %	0.19 %
	Secteur de Rivières	0.70 %	0.62 %
	Secteur de Vieux	0.45 %	0.69 %
	Ensemble du Syndicat	0.37 %	0.29 %

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.29** % (0.37 % en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2020	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Forage des Abriols à Larroque	4 886	80	4 266	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 889 127	80	1 895 823	80
Rivière Tarn à Rivières	1 750 174	40	1 608 702	40
Forage de Guirbonde à Itzac	87 701	80	79 109	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	29 306	80	29 979	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	17 254	80	23 233	80
Total volume produit (V1)	3 778 448	61.47	3 641 112	62.33

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **62.33 %** (61.47 % en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	10	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	19	19
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.15 %	0.15 %

Branchements Secteur de Rivières	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Branchements Secteur de Vieux	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2021 est de **0.08 %** (0.08 % en 2020).

4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 812 036 €	1 767 476 €
Montants des subventions en €	842 512 €	31 974 €

Secteur de Rivières	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 461 300 €	1 221 500 €
Montants des subventions en €	736 139 €	79 500 €

Secteur de Vieux	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	39 749 €	86 949 €
Montants des subventions en €	-	7 879 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

Secteur de Rabastens		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		13 412 124 €	13 918 804 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	395 544 €	427 851 €
	En intérêts	426 044 €	400 192 €

Secteur de Rivières		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		20 345 251 €	20 163 883 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 131 667 €	1 191 516 €
	En intérêts	568 148 €	537 201 €

Secteur de Vieux		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0 €	0 €
	en intérêts	0 €	0 €

L'encours de la dette du syndicat en 2021 est de **34 082 687 €** (33 757 375 € en 2020).

4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2020	Exercice 2021
Secteur de Rabastens	651 833,00 €	690 098.94 €
Secteur de Rivières	905 025,68 €	1 358 892.55 €
Secteur de Vieux	69 402,04 €	69 077.54 €
Montants des subventions en €	1 626 260.72 €	2 118 068.93

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **2 118 068.93 €** (1 626 260.72 € en 2020).

4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2021	Subventions accordées
Rabastens	Construction nouvelle usine de traitement eau potable « Foncoussières » + Maîtrise d'œuvre	337 787 €	
	Périmètres de protection	93 739 €	18 222 €
	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	26 530 €	
	Réhabilitation de réservoirs	71 800 €	17 913 €
	Filtration Les Abriols	18 220 €	
	Conduite Couffouleux (suite traversée du Tarn)	13 044 €	
	Equipement nouvelle usine	47 615 €	
	Interconnexion Lisle-sur-Tarn et travaux Le Cayla	8 963 €	
	Interconnexion réseau Saint-Sulpice	22 609 €	
	Achat de compteurs	83 333 €	
	Acquisition matériel	93 203 €	
	Réfection pompage Giroussens et Lajanade	70 000 €	
	Télégestion, télésurveillance, compteurs de sectorisation	38 000 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	75 333 €	14 061 €
Rivières	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Sénouillac, Castelnaud de Lévis, Lagrave, Cahuzac sur Vère, Labastide de Lévis, Marssac sur Tarn, Téco	561 000 €	
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	38 000 €	
	Matériel et logiciels informatiques	11 000 €	
	Acquisition matériel d'exploitation et véhicules	32 000 €	
	Réhabilitation de réservoir (réservoir de La Tronque, toiture la Grésigne, vidange Cadalen)	192 000 €	
	Usine de Traitement et aménagement Lieurac	36 500 €	79 500 €
	Renouvellement de compteurs	335 000 €	
	Etudes périmètres de protection	3 000 €	
Vieux	Renouvellement de canalisations	65 740 €	
	Achat pompes, matériels divers	2 520 €	
	Interconnexion au réseau à Rivières	18 988 €	7 879 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créance	Secteurs	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant des abandons de créance Part collectivité	Secteur de Rabastens	22 472,20 €	71 767.17 €
	Secteur de Rivières	27 591,57 €	56 272.77 €
	Secteur de Vieux	0,00 €	4 684.99 €
	Ensemble du Syndicat	50 063,77 €	132 724.93 €
Nombre de demandes reçues	Secteur de Rabastens	54	239
	Secteur de Rivières	56	259
	Secteur de Vieux	0	16
	Ensemble du Syndicat	110	514

Pour l'année 2021, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m³ d'eau vendu a été de 0.0521 €/m³ (0.0183 €/m³ en 2020).

Nombres d'aides accordées au titre de l'écrêtement ou dégrèvement : 150 soit 37 491 m³.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 000	50 400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2.89	2.88
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99.34 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92.76 %	94.38 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73.38 %	71.20 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1.13	1.17
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1.07	1.11
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.37 %	0.29 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61.47	62.33
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0183 €/m ³	0.0521 €/m ³

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité.

2021

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 6
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 5,5 mg/L
Concentration maximale : 5,8 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <10 µg/L
Concentration maximale : <10 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau très dure.

Concentration moyenne : 32,6 °f
Concentration maximale : 33,4 °f

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité.

2021

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **superficielle**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 58
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 7 mg/L
Concentration maximale : 13 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 64 µg/L
Concentration maximale : 134 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau dure.

Concentration moyenne : 15,3 °f
Concentration maximale : 17,2 °f

Conclusion sanitaire

2021

Eau de bonne qualité.
La protection de la ressource est à finaliser.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **superficielle**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 59
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 6,6 mg/L
Concentration maximale : 13 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : 0,03 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : 40 µg/L
Concentration maximale : 102 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). Eau dure.

Concentration moyenne : 15,3 °f
Concentration maximale : 17,2 °f

Ne pas dissocier ce formulaire de l'original du courrier

GESTION ACCUEIL	N° Flux :
DGS	<p>TRAITEMENT : <input type="checkbox"/> Attractivité <input type="checkbox"/> Ressources/Aménagement <input type="checkbox"/> Services Techniques <input type="checkbox"/> Enfance/RH <input type="checkbox"/> DG</p> <p>COPIE : <input type="checkbox"/> Attractivité <input type="checkbox"/> Ressources/Aménagement <input type="checkbox"/> Services Techniques <input type="checkbox"/> Enfance/RH <input type="checkbox"/> DG</p> <p>Copie Elus : _____</p>
Enregistrement accueil - Copies Elus	Date : _____
PÔLES	<p>TRAITEMENT :</p> <p>ATTRACTIVITE <input type="checkbox"/> Tourisme <input type="checkbox"/> Economie <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Communication</p> <p>RESSOURCES/AMENAGEMENT <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Commande Publique <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/> Affaires Juridiques <input type="checkbox"/> Finances</p> <p>EDUCATION/RH <input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> RH</p> <p>SERVICES TECHN. <input type="checkbox"/> Assainissement <input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Voirie/Es</p>
DIRECTION/SERVICE	<p>Traitement : Nom agent : _____</p> <p>Copie : Nom agent : _____</p>



SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Rapport annuel Sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Exercice 2022

SYNTHESE SUR LES 3 SECTEURS



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
Présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
Peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le 02/01/2024
ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



1.	Caractérisation technique du service public de l'eau.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés.....	4
1.4.	Eaux brutes.....	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	4
1.5.2.	Production.....	5
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	5
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.5.5.	Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.5.6.	Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	7
2.1.	Modalités de tarifification.....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3.	Recettes d'exploitation.....	9
2.4.	Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat.....	9
3.	Indicateurs de performance.....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service.....	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice 2019 (en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service).....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

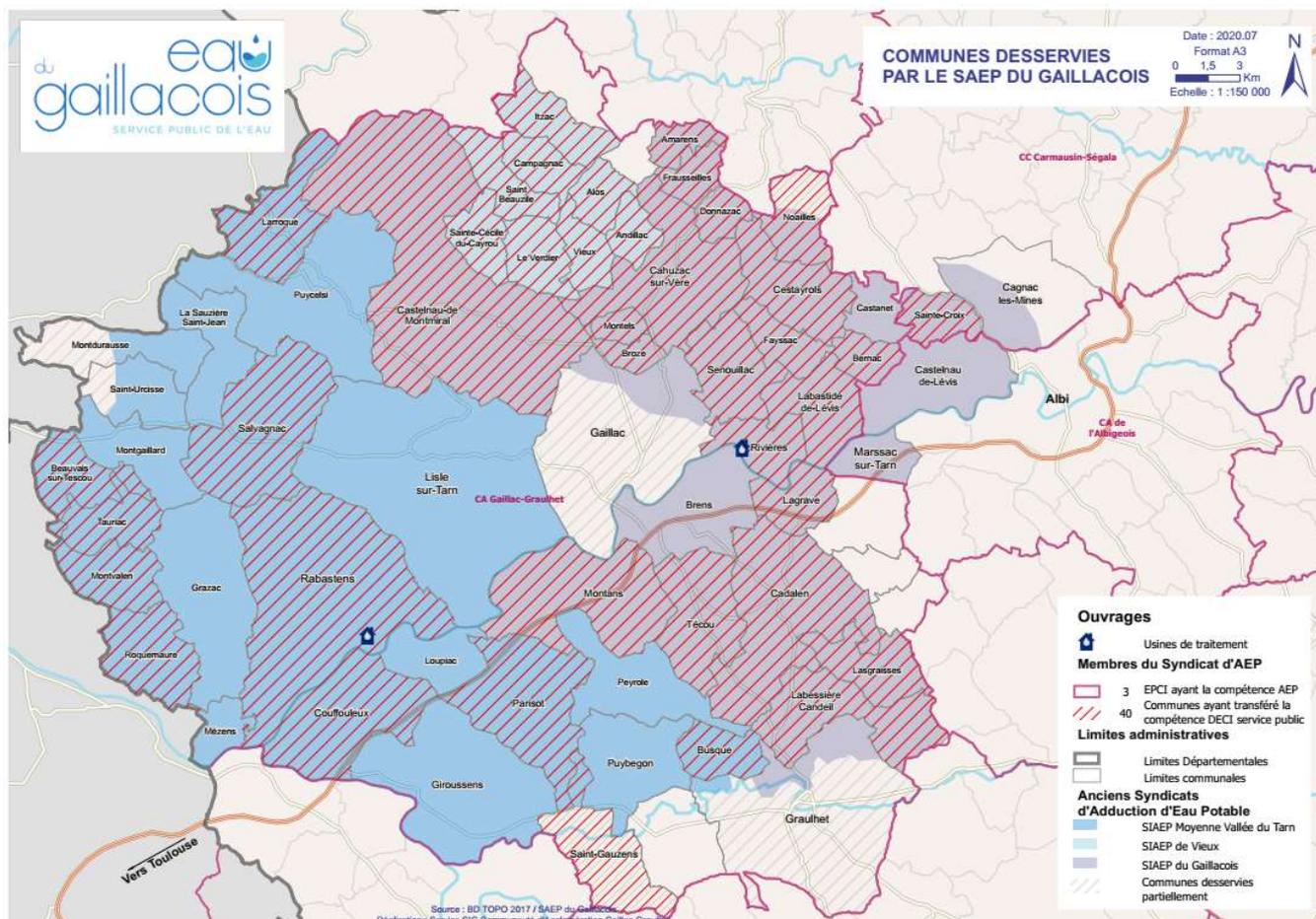
1. Caractérisation technique du service

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable du gaillacois est engagé depuis 2016 dans un processus de fusion qui est en cours d'achèvement. La consolidation des différentes données est encore perfectible malgré de nombreuses démarches qui ont accéléré et approfondi la connaissance des infrastructures et des procédures syndicales : PGSSE, Document unique, inventaire patrimonial... Le suivi par secteur reste pertinent sur le plan technique mais son intérêt diminue sur le plan comptable et financier au fur et à mesure de l'engagement d'actions syndicales importantes. Une réflexion à l'échelle du syndicat, couvrant tous ses métiers, sera menée dans le cadre du schéma directeur eau potable engagé par la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet dont le syndicat sera un acteur majeur. L'objectif est une présentation des conclusions du schéma dans le courant de l'année 2024 pour pouvoir engager les premiers investissements sur le budget 2025.

1.1. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communautés d'agglomération ou de communes, communes desservies) :

- **Secteur de Rabastens** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Beauvais-sur-Tescou, Busque, Coufouleux, Giroussens, Grazac, La Sauzière Saint-Jean, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Montdurausse, Montgaillard, Montvalen, Mézens, Parisot, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Urcisse, Salvagnac, Tauriac ;
- **Secteur de Rivières** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Amarens, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Cahuzac-sur-Vère, Castanet, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Donnazac, Fayssac, Frausseilles, Gaillac, Graulhet, Labastide de Lévis, Labessière-Candeil, Lagrave, Lasgraisses, Montans, Montels, Rivières, Sénouillac et Técou ; **Mairie de Noailles** ; **Communauté d'agglomération de l'Albigeois** pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn ; **Communauté de communes du Carmausin Ségala** pour la commune de Sainte-Croix ;
- **Secteur de Vieux** : **Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet** pour les communes de Alos, Andillac, Campagnac, Itzac, Le Verdier, Saint-Beauzille, Sainte-Cécille du Cayrou et Vieux.



1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie



1.3. Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable desservait, au 01/01/2022, près de 50 400 habitants pour **25 640 abonnés** (12 542 sur Rabastens, 12 318 sur Rivières et 780 sur Vieux).

1.4. Eaux brutes

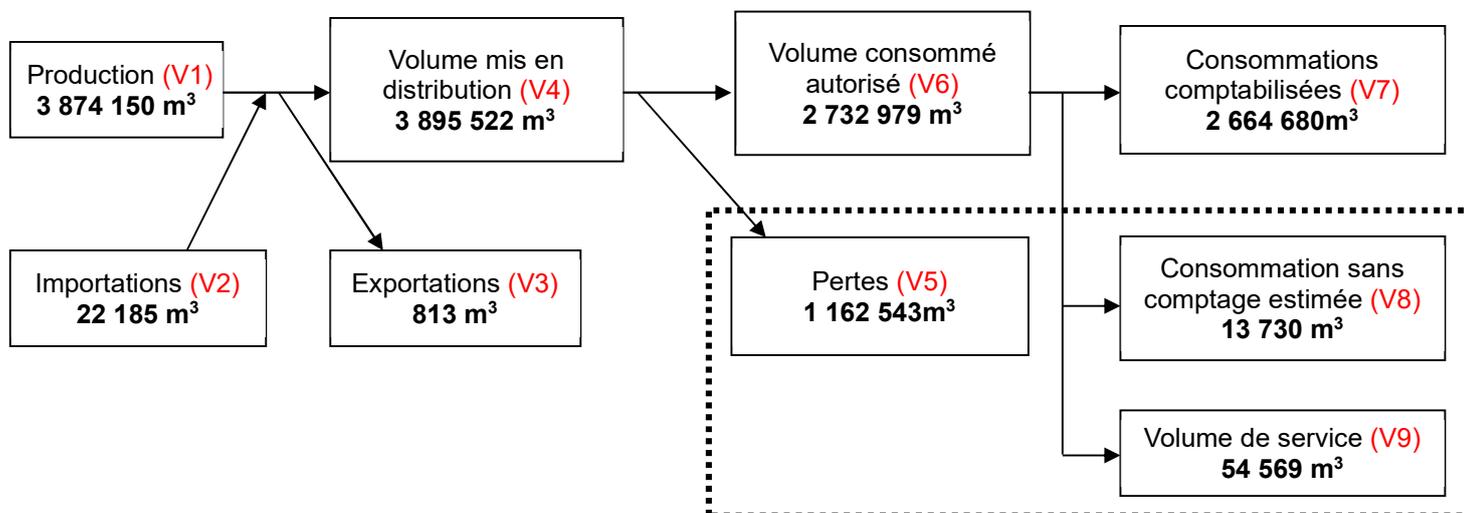
Le service public d'eau potable a prélevé **4 084 449 m³** pour l'exercice 2022 (3 899 779 pour l'exercice 2021). Tableau récapitulatif des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Forage des Abriols à Larroque	Nappe souterraine	5 m ³ /H	4 702	6 239	+ 32.69 %
Rivière Tarn à Rabastens	Eau de surface	840 m ³ /H	1 927 442	2 052 328	+ 6.48%
Rivière Tarn à Rivières	Eau de surface	780 m ³ /H	1 835 314	1 885 314	+ 2.72%
Forage de Guirbonde à Itzac	Nappe souterraine	14 m ³ /H	79 109	90 025	+ 13.80 %
Puits de Sesquièrre à Vieux	Nappe souterraine	9 m ³ /H	29 979	30 523	+ 1.81 %
Puits du Moulin d'Alos à Alos	Nappe souterraine	6 m ³ /H	23 233	20 020	- 13.83%
Total		1 654 m ³ /H	3 899 779	4 084 449	+ 4.74 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **3.59 %** (3.51% en 2021).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



Production (V1) : Volume produit aux stations de Rabastens et de Rivières + aux forages puits de Sesquièrre et du Moulin d'Alos

Importations (V2) : Achat d'eau à Véolia (Gaillac) et au SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA

Exportations (V3) : Vente d'eau à la Mairie de Penne

Volume mis en distribution (V4) : V1 + V2 - V3

Pertes (V5) : V4 - V6

Volume consommé autorisé (V6) : V7 + V8 + V9

Consommations comptabilisées (V7) : Volume vendu aux abonnés + Bornes de puisage

Consommation sans comptage estimée (V8) : Bouches et Poteaux Incendie + Prises d'eau autorisées sur le réseau

Volume de service (V9) : Purge manuelle + nettoyage réservoirs + eau désinfectée nouvelles conduites

1.5.2. Production

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Forage des Abriols à Larroque	4 266	5 455	+27.87 %	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 895 823	2 022 898	+ 6.70 %	80
Rivière Tarn à Rivières	1 608 702	1 705 229	+6.00 %	50
Forage de Guirbonde à Itzac	79 109	90 025	+13.80%	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	29 979	30 523	+1.81%	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	23 233	20 020	-13.83%	80
Total volume produit (V1)	3 641 112	3 874 150	+6.40%	66,80

La nouvelle usine de traitement de Rabastens a été mise en service le 16 octobre 2018.

La nouvelle usine de traitement de Rivières a été mise en service le 23 avril 2019.

1.5.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Véolia (Gaillac) pour Lisle sur Tarn	725	804	+10.90 %	80
Véolia (Gaillac) pour Castelnau de Montmiral	1 105	1 080	-2.26 %	80
SM des Eaux du LEVEZOU SEGALA pour Itzac	12 366	20 301	+64.17 %	80
Total volume importé (V2)	14 196	22 185	+56.28 %	80

Ces volumes restent négligeables par rapport au total des volumes distribués.

1.5.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés du secteur de Rabastens	1 266 522	1 338 596	+5.69%
Total vendu aux abonnés du secteur de Rivières	1 195 670	1 253 219	+4.81%
Total vendu aux abonnés du secteur de Vieux	86 062	72 865	-15.33%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 548 254	2 664 680	+ 4.57%
Mairie de Penne depuis Larroque (forage Les Abriols)	682	813	+19.21%
Total vendu à d'autres services (V3)	682	813	+19.21%

Pour le secteur de Rivières, afin de rester sur une année de consommation (et non une année et demie), seule la relève d'avril 2022 a été intégrée dans le présent rapport.

1.5.5. Autres volumes (voir tableau des volumes paragraphe 1.5.1)

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Consommation sans comptage Secteur de Rabastens	7 220	7 220	0%
Consommation sans comptage Secteur de Rivières	2 400	1 400	-58.33%
Consommation sans comptage Secteur de Vieux	600	5 110	+851.67
Volume consommation sans comptage (V8)	10 220	13 730	+34.34%
Volume de service Secteur de Rabastens	10 010	14 610	+45.95%
Volume de service Secteur de Rivières	8 750	9 000	+2.86%
Volume de service Secteur de Vieux	24 658	30 959	+25.55%
Volume de service (V9)	43 418	54 569	+25.68%

1.5.6. Volume consommé autorisé (voir tableau des volumes paragraphe 1.6.1)

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé Secteur de Rabastens	1 283 752	1 360 426	+5.97%
Volume consommé autorisé Secteur de Rivières	1 206 820	1 263 619	+ 4.71%
Volume consommé autorisé Secteur de Vieux	111 320	108 934	-2.14%
Volume consommé autorisé (V6)	2 601 892	2 732 979	+5.04%

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **2 025 kilomètres** (1 018 km sur Rabastens, 905 km sur Rivières, 102 km sur Vieux).

Pour le secteur de Rabastens, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 018 kilomètres au 31/12/2022, alors qu'elle était annoncée à 1 595.83 au 31/12/2021. La nouvelle valeur issue du SIG ne tient plus compte des branchements.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
 Reçu en préfecture le 02/01/2024
 Publié le 02/01/2024
 ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.53 €/m ³	1.53 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.330 €/m ³	0.330 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 ou 20*	66.35 €/an	66.35 €/an	0 %
	Abonnement DN 30 mm	134.03 €/an	134.03 €/an	0 %
	Abonnement DN 40 mm	204.95 €/an	204.95 €/an	0 %
	Abonnement DN 60 mm	307.88 €/an	307.88 €/an	0 %
	Gros Consommateur	1 025.55 €/an	1 025.55 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	2.05 €/m ³	2.05 €/m ³	0 %
(tranches en m ³ /an)	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	2.38 €/m ³	2.38 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.330 €/m ³	0.330 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement DN 15 *	85.80 €/an	85.80 €/an	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Tranche unique	1.6934 €/m ³	1.6934 €/m ³	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Redevance pour prélèvement	0.2426 €/m ³	0.2426 €/m ³	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0.3300 €/m ³	0.3300 €/m ³	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

2.2. Facture d'eau type

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 02/01/2024



ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation l'INSEE (120 m³/an) sont :

Secteur de Rabastens	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	183.60 €	183.60 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	249.95 €	249.95 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	15.93 €	15.93 €	0 %
Total des taxes et redevances		55.53 €	55.53 €	0 %
Total Facture de 120 m³		305.48 €	305.48 €	0 %
Prix TTC au m³		2.55 €/m³	2.55 €/m³	0 %

Secteur de Rivières	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	66.35 €	66.35 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche° 1 (0 à 80 m ³)	164.00 €	164.00 €	0 %
	Tranche° 2 (au-delà de 80 m ³)	95.20 €	95.20 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	325.55 €	325.55 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	20.08	20.08	0 %
Total des taxes et redevances		59.68 €	59.68 €	0 %
Total Facture de 120 m³		385.23 €	385.23 €	0 %
Prix TTC au m³		3.21 €/m³	3.21 €/m³	0 %

Secteur de Vieux	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	Abonnement DN 15 *	85.80 €	85.80 €	0 %
Part proportionnelle	Tranche unique	203.20 €	203.20 €	0 %
Part proportionnelle	Redevance pour prélèvement	29.11 €	29.11 €	0 %
Total revenant à la collectivité	Abonnement + consommation	318.11 €	318.11 €	0 %
Redevances et taxes				
Part proportionnelle	Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0 %
Part proportionnelle	TVA	19.67 €	19.67 €	0 %
Total des taxes et redevances		59.27 €	59.27 €	0 %
Total Facture de 120 m³		377.38 €	377.38 €	0 %
Prix TTC au m³		3.14 €/m³	3.14 €/m³	0 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence du prélèvement d'eau brute à la distribution d'eau potable.

2.3. Recettes d'exploitation

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
 Reçu en préfecture le 02/01/2024
 Publié le 02/01/2024
 ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



Recettes de la collectivité :

Type de recette Secteur de Rabastens	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	2 732 615 €	3 013 252 €	+10.27 %
<i>dont abonnements</i>	815 886 €	829 674 €	+1.69 %
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	0 %
Total recettes de vente d'eau	2 732 615 €	3 013 252 €	+10.27 %
Recettes liées aux travaux	182 838 €	239 860 €	+31.19 %
Total des recettes	2 915 453 €	3 253 112 €	+11.58 %

Type de recette Secteur de Rivières	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	3 391 264 €	3 538 741 €	+4.35%
<i>dont abonnements</i>	820 232 €	839 392 €	+2.34 %
Recettes vente d'eau non domestiques	1 720 €	1 028 €	-40.23 %
Total recettes de vente d'eau	3 392 984 €	3 539 769 €	+4.33%
Recettes liées aux travaux*	205 700 €	183 392 €	-10.84%
Total des recettes	3 598 684 €	3 723 161 €	+3.46%

Type de recette Secteur de Vieux	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau domestiques	228 914 €	203 691 €	-11.02 %
<i>dont abonnements</i>	63 232 €	55 735 €	-11.86 %
Total recettes de vente d'eau	228 914 €	203 691 €	-11.02%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau sur l'exercice 2022 : **6 700 977€** (6 354 413 € sur l'exercice 2021).

2.4. Estimation du Prix de l'eau moyen sur l'ensemble du syndicat

Prix de l'abonnement annuel	Nombre d'abonné	Recette 2022 €	Prix Moyen annuel
Secteur de Rabastens	12 542	829 674 €	66.1517€
Secteur de Rivières	12 318	839 392 €	68.1435 €
Secteur de Vieux	780	55 735 €	71.4551 €
Total Syndicat du Gaillacois	25 640	1 724 801 €	67,27€

Prix du mètre cube consommé	Volume vendu en m ³	Recette 2022 €	Prix Moyen du m ³
Secteur de Rabastens	1 338 596	2 183 578 €	1.6312 €
Secteur de Rivières	1 253 219	2 699 349 €	2.1539 €
Secteur de Vieux	72 865	147 956 €	2.0305 €
Total Syndicat du Gaillacois	2 664 680	5 030 883 €	1.888€

Le prix moyen de l'abonnement annuel sur l'ensemble du syndicat est de **67.2699 €HT/an**

Le prix moyen du volume d'eau consommé sur l'ensemble du syndicat est de **1.888 €HT/m³**

Le prix du mètre cube moyen sur l'ensemble de la structure pour 120 m³ comprenant la redevance pollution domestique versée à l'agence de l'eau (de 0,33 €HT/m³) est de **2,93 €TTC/m³**.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique commandés par l'ARS (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses sur l'eau produite et distribuée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité	Nombre de prélèvements non conformes aux limites de qualité	Taux de conformité par rapport aux limites de qualité
Secteur de Rabastens				
Microbiologie (P101.1)	57	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	57	9	0	100 %
Secteur de Rivières				
Microbiologie (P101.1)	59	0	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	59	7	0	100 %
Secteur de Vieux				
Microbiologie (P101.1)	19	1	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	19	1	0	100 %
Ensemble du service				
Microbiologie (P101.1)	160	1	0	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	160	17	0	100 %

Les 17 non-conformités physico-chimiques concernent la température (supérieure à 25°C).

A la mairie de Sainte-Cécile du Cayrou, le 21 juin 2022, un dépassement de la référence de qualité de l'eau sur la turbidité (5,7 > 2 NFU) et une détection de coliformes (4 unités > 0), étaient consécutifs à la prise d'eau par les pompiers pour l'incendie en forêt de la Grésigne. La contre-analyse du 28 juin a prouvé le retour à la normale.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A	15 au maximum		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
TOTAL PARTIE B	30 au maximum		25
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL PARTIE C	75 au maximum		60
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 au maximum		100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

L'indice linéaire de consommation :

$$\frac{V_6}{\text{Linéaire de réseau}} = 365$$

Secteur de Rabastens	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	69.17 %	69.36 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.20	3.79

Secteur de Rivières	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	73.69 %	72.27 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3.68	3.83

Secteur de Vieux	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	75.95 %	66.49 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.99	1.96

Ensemble du syndicat	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	71.20 %	70.16 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2.74	3.70

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.66** m³/j/km (1,17 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **1.57** m³/j/km (1,11 en 2021).

3.3.4. Renouvellement des réseaux d'eau potable

Ratio	Secteurs	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseau renouvelé en km	Secteur de Rabastens	2.11	1.77
	Secteur de Rivières	4.80	5.63
	Secteur de Vieux	0.70	0
	Ensemble du Syndicat	7.61	7.40
Taux de renouvellement du réseau	Secteur de Rabastens	0.19 %	0.24%
	Secteur de Rivières	0.62 %	0.50 %
	Secteur de Vieux	0.79 %	0.75 %
	Ensemble du Syndicat	0.29 %	0.38 %

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.38** % (0.29 % en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2021	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Forage des Abriols à Larroque	4 266	80	5 455	80
Rivière Tarn à Rabastens	1 895 823	80	2 022 898	80
Rivière Tarn à Rivières	1 608 702	40	1 705 229	50
Forage de Guirbonde à Itzac	79 109	80	90 025	80
Puits de Sesquièrre à Vieux	29 979	80	30 523	80
Puits du Moulin d'Alos à Alos	23 233	80	20 020	80
Total volume produit (V1)	3 641 112	62.33	3 874 150	66,80

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **66.80 %** (62.33% en 2021).

4. Financement des investiss

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements Secteur de Rabastens	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	19	16
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.15 %	0.13 %

Branchements Secteur de Rivières	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Branchements Secteur de Vieux	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

Le pourcentage de branchements en plomb restant par rapport au nombre total de branchements sur l'ensemble du syndicat en 2022 est de **0.06 %** (0.08 % en 2021).

4.2. Montants financiers

Secteur de Rabastens	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 767 476 €	572 750 €
Montants des subventions en €	31 974 €	1 353 €

Secteur de Rivières	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 221 500 €	1 235 272 €
Montants des subventions en €	79 500 €	162 897 €

Secteur de Vieux	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	86 949 €	121 139 €
Montants des subventions en €	7 879 €	0 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Trois Secteurs		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		36 027 919 €	37 245 938 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 644 158 €	1 781 981 €
	En intérêts	952 319 €	943 888 €

L'encours de la dette du syndicat au 31-12-2022 est de **37 245 938€** (36 027 919€ au 31-12-2021).

4.4. Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements	Exercice 2021	Exercice 2022
Trois secteurs	2 118 068.83€	2 175 590.01€

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **2 175 590.01 €** (2 118 068.83€ en 2021).

4.5. Présentation des travaux engagés au cours de l'exercice
la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales



Secteurs	Objet des travaux	Montants des travaux Budgétisés en 2022	Subventions accordées
Rabastens	Sécurisation alarme Châteaux / Usine	8 276 €	
	Réhabilitation de réservoirs (études Saint-Jean)	12 684 €	
	Forage Les Abriols	3 010 €	
	Equipement nouvelle usine	21 975 €	
	Achat de compteurs	14 153 €	
	Acquisition de matériel d'exploitation, bureaux, véhicules	23 617 €	
	Réfection pompage Giroussens et La Janade	56 556 €	1 353 €
	Télégestion, télésurveillance, régulation, compteurs de sectorisation, appareillage chlore	34 190 €	
	Aménagement site de l'Hermitage	16 873 €	
	Renouvellement, renforcement et sécurisation réseau Rabastens, Couffouleux, Busque, Lisle sur Tarn, Salvagnac, Loupiac	361 416 €	
Rivières	Renouvellement, renforcement, modification et déplacement de réseau Brens, Técou, Cadalen, Labastide de Lévis, Sainte-Croix, Rivières, Lagrave, Labessière Candeil	699 511 €	107 383 €
	Travaux divers sur le réseau de distribution (régulation, ventousage, sectorisation)	4 594 €	
	Matériel et logiciels informatiques	22 695 €	
	Acquisition matériel d'exploitation et véhicules	79 308 €	
	Réhabilitation de réservoirs, clôtures	48 255 €	55 514 €
	Nouvelle Usine de Traitement de Rivières	15 803 €	
	Réaménagement site de Lieurac, automate pompage de refoulement, réfection électricité bâtiment conservé, périmètres de protection	35 847 €	
	Renouvellement de compteurs	269 685 €	
	Renforcement refoulement nord-est (études)	59 574 €	
Vieux	Travaux sur conduites eau potable	1 799 €	
	Achat de compteurs d'eau	49 770 €	
	Interconnexion au réseau du secteur de Rivières (études)	45 669 €	
	Pose de compteurs d'eau	23 901 €	
TOTAL		1 909 161 €	164 250 €

5. Actions de solidarité et de co-décentralisée dans le domaine

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 02/01/2024

ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances	Trois Secteurs	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant des abandons de créances		149 557.44 €	74 050.63 €
Dont Part collectivité		132 724.93€	65 573.91€
Nombre de demandes reçues		514	337

Pour l'année 2022, le montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité ramené au nombre de m³ d'eau vendu a été de 0.0278 €/m³ (0.0521 €/m³ en 2021).

Aides accordées au titre de l'écrêtement ou dégrèvement	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombres d'aides accordées	150	211
Soit en m3	37 491 m ³	37 056 m³

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 400	50 400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2.88	2.93
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	94.38 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71.20 %	70.16 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1.17	1.66
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1.11	1.57
P107.2	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.29 %	0.38 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62.33	66,80
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0.0521 €/m ³	0.0278 €/m ³

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 02/01/2024

ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



R.P.Q.S. 2021

JUIN 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE Exercice 2021



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU DADOU**

ZA LA PRADE
81120 REALMONT
Tel : 05.63.38.16.99

Référence dossier	RPQS 2021
Auteur	A. VILLA
Date	22/06/2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Eaux brutes.....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	9
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	7
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Branchements en plomb	17
4.2.	Montants financiers	17
4.3.	État de la dette du service.....	17
4.4.	Amortissements	17
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20

1. Caractérisation technique du service



1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Dadou
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Sequestre, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Montdragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Rayssac, Roquecourbe, Rouffiac, Réalmont, Saint-André, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : 2019 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Délégation de Service Public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 - Intégration nouveaux équipements (UTEP Teillet) et intégration de la commune de Rayssac
2 - Abandon de la station de La Bancalié et intégration de la commune d'Alban
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteurs eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchements



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **47 045 habitants** au 31/12/2021 (49 035 habitants au 31/12/2020 – **erreur dans le RAD 2020, double comptage**).



1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **22 521 abonnés** au 31/12/2020 (22 156 abonnés au 31/12/2020) dont 6 abonnés autres services.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Variation en %
Albi	1034	1048	1,4%
Ambialet	330	332	0,6%
Aussac	129	127	-1,6%
Bellegarde-Marsal	331	337	1,8%
Briatexte	980	998	1,8%
Brousse	209	210	0,5%
Cabanès	130	137	5,4%
Cambon	941	945	0,4%
Carlus	316	320	1,3%
Cunac	667	677	1,5%

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Variation en %
Débat	398	418	5,0%
Fauch	262	278	6,1%
Fénols	112	115	2,7%
Florentin	320	331	3,4%
Fréjairolles	620	648	4,5%
Graulhet	1212	1227	1,2%
Labastide Débat	196	199	1,5%
Laboulbène	76	77	1,3%
Laboutarié	241	247	2,5%
Lacrouzette	906	918	1,3%
Lamillarié	209	213	1,9%
Lautrec	899	906	0,8%
Le Sequestre	1034	1038	0,4%
Le Travet	84	85	1,2%
Lomers	528	533	0,9%
Missècle	53	51	-3,8%
Mont-Roc	157	155	-1,3%
Montdragon	274	273	-0,4%
Montfa	192	195	1,6%
Montpinier	80	83	3,8%
Montredon-Labessonnié	314	317	1,0%
Moulayrès	101	102	1,0%
Mouzieys-Teulet	228	234	2,6%
Orban	152	156	2,6%
Peyregoux	46	47	2,2%
Poulan-Pouzols	225	226	0,4%
Puygouzon	1551	1580	1,9%
Rayssac	125	126	0,8%
Réalmon	883	896	1,5%
Ronel	150	152	1,3%
Roquecourbe	1202	1216	1,2%
Rouffiac	278	280	0,7%
Saint-André	72	74	2,8%
Saint-Antonin-de-Lacalm	150	156	4,0%
Saint-Gauzens	345	347	0,6%
Saint-Genest-de-Contest	132	137	3,8%
Saint-Germier	88	91	3,4%
Saint-Jean-de-Vals	42	46	9,5%
Saint-Julien-du-Puy	213	222	4,2%

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Variation en %
Saint-Lieux-Lafenasse	223	227	1,8%
Saliès	356	360	1,1%
Sieurac	115	114	-0,9%
Teillet	311	314	1,0%
Terre-Clapier	134	140	4,5%
Terre-de-Bancalié	137	139	1,5%
Terssac	643	672	4,5%
Vénes	368	370	0,5%
Villefranche d'Albigeois	646	653	1,1%
Total	22150 dont 6 non domestiques	22515 dont 5 non domestiques	1,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,45 abonnés/km** au 31/12/2021 (11,2 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,09 habitants/abonné** au 31/12/2021 (2,21 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **110,97 m³/abonné** au 31/12/2021 (119,03 m³/abonné au 31/12/2020).

1.5. EAUX BRUTES



1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **4 398 610 m³** pour l'exercice 2021 (4 490 381 m³ pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 500 m ³ /jour	3 394 912	3 512 829	+ 3,5%
Prise de la Bancalié	Barrage	5 000 m ³ /jour	1 095 469	885 781	- 19,1%
Total		30 500 m³/jour	4 490 381	4 398 610	- 2,0%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.



1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Sans objet

1.6. EAUX TRAITEES



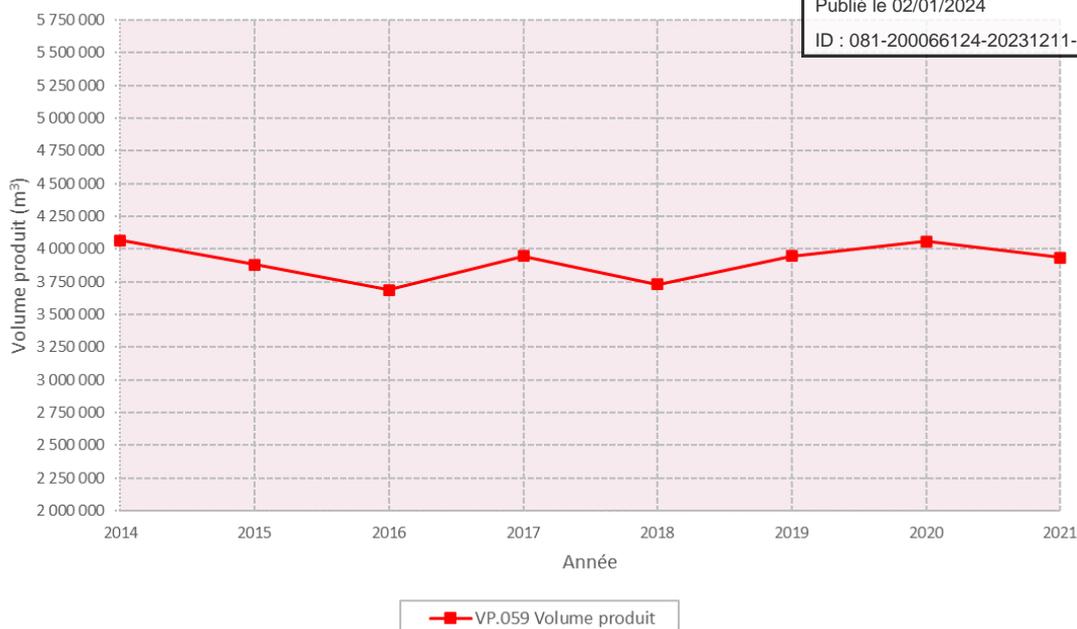
1.6.1. PRODUCTION

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Traitement de la Bancalié	Réactif
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Etant donné que les usines de production génèrent des pertes en eaux (lavage des filtres par exemple), le volume produit total diffère du volume prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Prise de Rassisse	3 069 084	3 237 509	+ 5,5%	50
Prise de la Bancalié	990 364	697 202	- 29,6%	50
Total du volume produit (V1)	4 059 448	3 934 711	- 3,1%	



1.6.2. ACHATS D'EAUX TRAITÉES

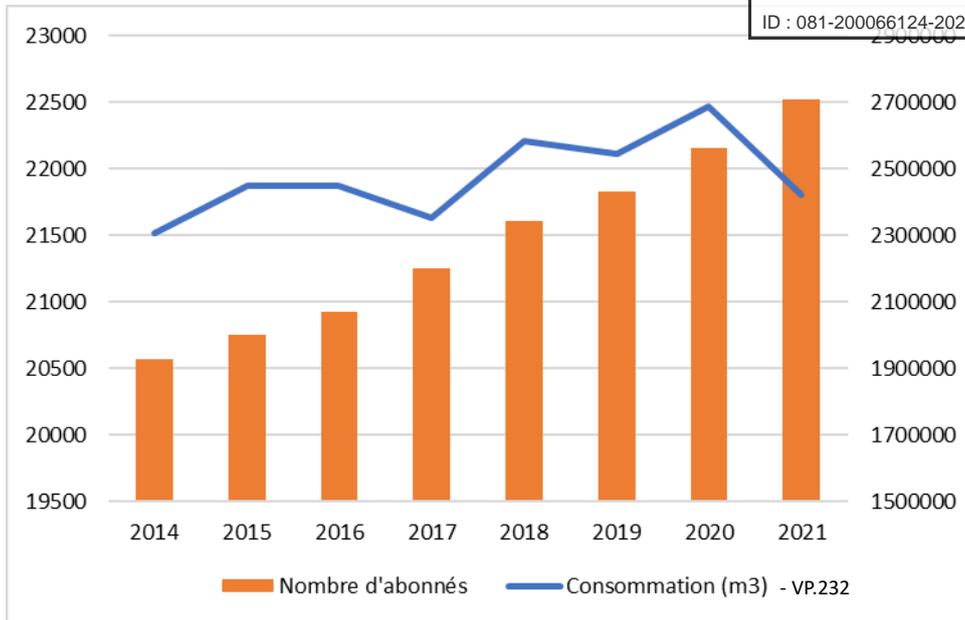
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Albi	160	109	- 31,9%
Le Fraysse	16 100	13 157	- 18,3%
SIVOM Plo du Lac	33057	27 979	- 15,4%
Syndicat Valence Valderies	2063	746	- 63,8%
Castraise des eaux	0	3670	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	51 380	45 661	-11,1%



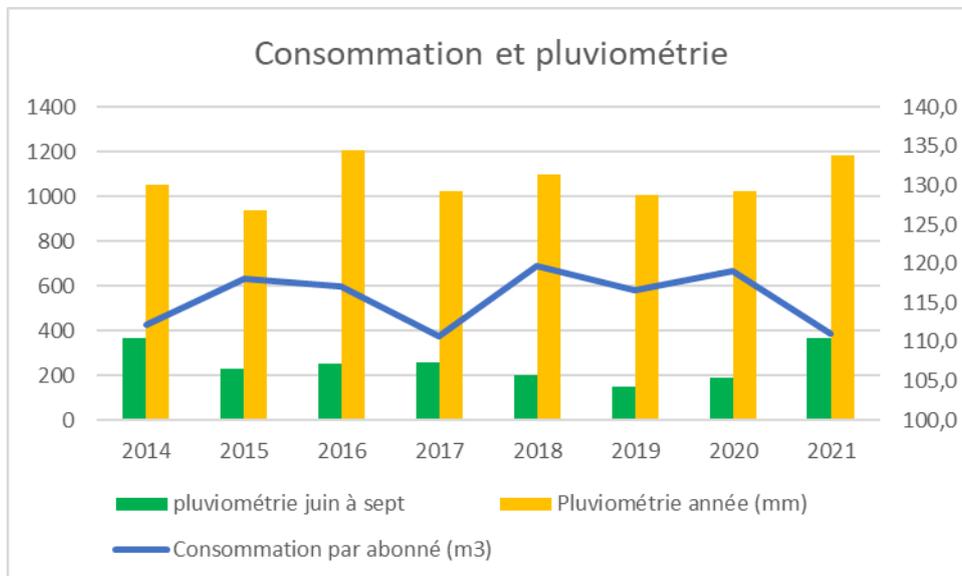
1.6.3. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 686 336	2 499 140	- 7,0%
Abonnés non domestiques	219	258	+ 17,8%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 686 555	2 499 398	-6,97%
PAULINET	940	1090	+ 16,0%
GRAULHET	36 149	26 221	- 27,5%
REALMONT	112 176	110 826	- 1,2%
SAINT-JUERY	55 309	57 309	+ 3,6%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	235 793	206 924	- 12,2%
Engagements Rayssac-Cambon	734	810	+ 10,4%
Total vendu à d'autres services (V3)	441 101	403 180	-8,60%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



⇒ Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés (+1,7%), la consommation par abonné et donc la consommation globale diminuent.



⇒ Ces dernières années, excepté en 2017, la corrélation entre consommation globale et pluviométrie semble s'observer.



1.6.4. AUTRES VOLUMES

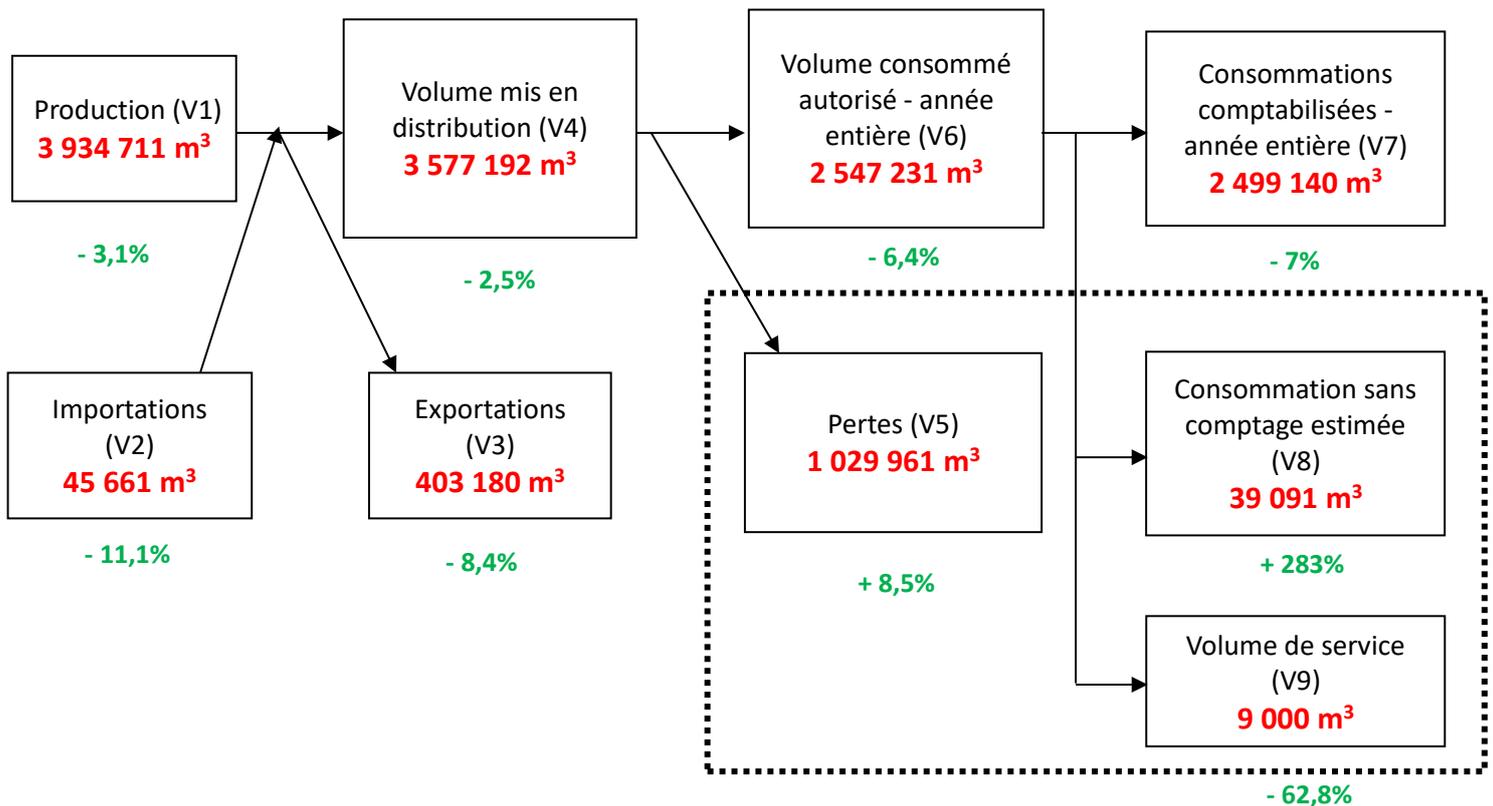
	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 204	9 000	-11,80%
Volume de service (V9)	24 166	39 091	61,76%



1.6.5. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé - année entière (V6)	2720925	2547231	-6,38%

1.6.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1967 kilomètres** au 31/12/2021 (1 978 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes



2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Frais d'accès au service : 91,94 € HT au 01/01/2021 (prix 2020)
92,08 € HT au 01/01/2022 (prix 2021)

Tarifs		Au 01/01/2021 (<i>PRIX 2020</i> appliqué jusqu'en mars 2021)	Au 01/01/2022 (<i>PRIX 2021</i> appliqué jusqu'en mars 2022)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,00 €	10,00 €
	Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,00 €	80 €
	Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,00 €	164 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,66 €/m ³	0,66 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	81,94 €	82,08 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,826 €/m ³	0,8274 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

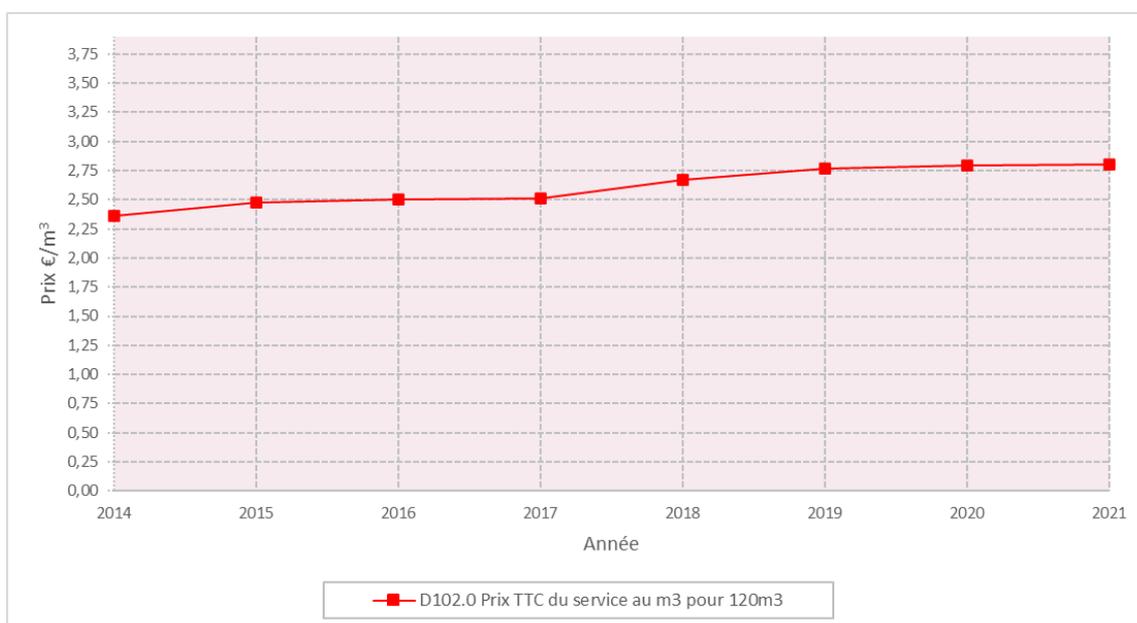
- Délibération du **27/11/2020** effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable



2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en € <i>(PRIX 2020 appliqué jusqu'en mars 2021)</i>	Au 01/01/2022 en € <i>(PRIX 2021 appliqué jusqu'en mars 2021)</i>	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10	10	+ 0,0%
Part proportionnelle	79,2	79,2	+ 0,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,2	89,2	+ 0,0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	81,94	82,08	+ 0,2%
Part proportionnelle	99,12	99,29	+ 0,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	181,06	181,37	+ 0,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,4	8,4	+ 0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,6	39,6	+ 0,0%
TVA	17,50	17,52	+ 0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,50	65,52	+ 0,0%
Total	335,76	336,09	+ 0,1%
Prix TTC au m³	2,798	2,801	1,10%



Le prix TTC au m³ (2,80€ en 2021) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de **2 826 017m³/an** (3 077 502m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

*Pas d'augmentation en 2021 pour la part syndicale.
 Légère augmentation sur la part de délégataire selon le coefficient K appliqué suivant la formule du contrat de délégation qui prend en compte l'évolution du coût de la vie depuis le démarrage du contrat.*



2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

Décalage de 680k€ de versement en 2020 et avance de 250k€ en 2021 = augmentation des ventes moindre (+1,9%)

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 780 383	1 180 674	2 146 661	+ 81,8%
<i>dont abonnements</i>	218 340	221 560	225 210	+ 1,6%
Recette de vente d'eau en gros	98 536	136 626	140 282	+ 2,7%
Total recettes de vente d'eau	1 878 919	1 317 300	2 286 943	+ 73,6%
Recettes liées aux travaux				
Autres recettes (Taxe Capitaire)	137 907	137 427	137 811	+ 0,3%
Autres recettes (Production électrique)	525 038	377 368	490 943	+ 30,1%
Total autres recettes	662 945	514 795	628 754	+ 22,1%
Total des recettes	2 541 864	1 832 095	2 915 697	+ 59,1%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 784 460	3 899 516	+ 3,0%
<i>dont abonnements</i>	1 815 463	1 848 524	+ 1,8%
Recette de vente d'eau en gros	170 912	100 493	- 41,2%
Total recettes de vente d'eau	3 955 372 €	4 000 009 €	+ 1,1%
Recettes liées aux travaux	287 688	386 064	+ 34,2%
Autres recettes (préciser)	144 057	135 532	- 5,9%
Total autres recettes	431 745 €	521 596 €	+ 20,8%
Total des recettes	4 387 117 €	4 521 605 €	+ 3,1%

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **7 437 302€** (6 219 212€ au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance



3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements **réalisés par elle** dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses « Eau produite et distribuée »	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	104	0	105	0
Paramètres physico-chimiques	105	2	106	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,10%	100%

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU



3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	76,9%	74,1%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) – ILP [m ³ / jour / km]	4,37	4,11
Volume vendu sur volume mis en distribution (Rendement primaire) – V7/V4	73,2 %	69,9 %



3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,50 m³/j/km** (1,43 en 2020).



3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **1,43 m³/j/km** (1,31 en 2020).





3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0	0	7,8	10

Au cours des 5 dernières années, **17,8 km de linéaire de réseau** ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5 %** (0,4 en 2019).



3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **45%** (42,5% en 2020).

4. Financement des investissements



4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	18 517	18 649
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	11	7
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	19	22
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	36,7%	24%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,10%	0,20%



4.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	997 978 €	5 659 057 €
Montants des subventions en €	-	2 873 956 €
Montants des contributions du budget général en €	997 978 €	2 785 101€



4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre de l'année de l'exercice (montant restant dû en €) – en capital	17 167 036 €	17 511 338 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	655 698 €
	en intérêts	480 038 €



4.4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **1 598 303 € HT** (1 494 456 € HT en 2020).



4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Sécurisation de l'apport en eaux brutes de l'usine de Teillet par la création d'une liaison La Bancalié/Rassisse et Soutien à l'étiage de La Bancalié :	
- Phase 1 – Alimentation de l'ensemble du syndicat par l'usine de Teillet	5 125 400€ HT FAIT
- Phase 2 – Conservation de la ressource La Bancalié en secours pour l'usine de Teillet	7 126 800€ HT
- Phase 3 – Soutien à l'étiage du barrage de La Bancalié par le barrage de Rassisse	140 000€ HT



4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP : Programme annuel 2022 : Lautrec – Les Vincennes, Dénat – Rue des Remparts, Roquecourbe – Frescaty/Vigné, Lacrouzette – Garrot/Malrieu, Lautrec – Allée des remparts, Saint-André - Bourg	2022	800 000€ HT

5. Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau



5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu **4 demandes d'abandon** de créance.

554 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,002 €/m³** pour l'année **2021** (0,001 €/m³ en 2020).



5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	46 881	47 045
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,8	2,8
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	97	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,9%	74,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,36	1,50
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,31	1,43
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4%	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	43%	45%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,001 €	0,002 €

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le 02/01/2024

ID : 081-200066124-20231211-302_2023-DE



R.P.Q.S. 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE Exercice 2022



**SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DU DADOU
ZA LA PRADE
81120 REALMONT
Tel : 05.63.38.16.99**

Référence dossier	RPQS 2022
Auteur	A. PERRIN
Date	Juin 2023

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées	5
1.6.1.	Production	5
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.4.	Autres volumes	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé.....	8
1.6.6.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
4.	Financement des investissements	16
4.1.	Branchements en plomb	16
4.2.	Montants financiers	16
4.3.	État de la dette du service	16
4.4.	Amortissements.....	16
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	17
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service



1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Dadou
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Alban**, Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Sequestre, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Montdragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouziès-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Rayssac, Roquecourbe, Rouffiac, Réalmont, Saint-André, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : 2019 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2014 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Délégation de Service Public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 - Intégration nouveaux équipements (UTEP Teillet) et intégration de la commune de Rayssac
2 - Abandon de la station de La Bancalié et intégration de la commune d'Alban
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteurs eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchements



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **48 105 habitants** au 31/12/2022 (année N-1 = 47 045 habitants)

Note : Adhésion d'Alban en 2022



1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **23 363 abonnés** au 31/12/2022 (année N-1 = 22 521 abonnés) dont 9 abonnés autres services.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés Année N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Alban		596	
Albi	1048	1062	1,3%
Ambialet	332	334	0,6%
Aussac	127	129	1,6%
Bellegarde-Marsal	337	334	-0,9%
Briatexte	998	1012	1,4%
Brousse	210	210	0,0%
Cabanès	137	138	0,7%
Cambon	945	953	0,8%
Carlus	320	321	0,3%
Cunac	677	677	0,0%

Commune	Nombre total d'abonnés Année N-1	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	
Dénat	418	424	1,4%
Fauch	278	287	3,2%
Fénols	115	119	3,5%
Florentin	331	345	4,2%
Fréjairolles	648	671	3,5%
Graulhet	1227	1229	0,2%
Laboulbène	77	81	5,2%
Laboutarié	247	248	0,4%
Lacrouzette	918	929	1,2%
Lamillarié	213	221	3,8%
Lautrec	906	912	0,7%
Le Sequestre	1038	1065	2,6%
Le Travet	85	81	-4,7%
Lombers	533	534	0,2%
Missècle	51	52	2,0%
Mont-Roc	155	152	-1,9%
Montdragon	273	282	3,3%
Montfa	195	201	3,1%
Montpinier	83	82	-1,2%
Montredon-Labessonnié	317	322	1,6%
Moulayrès	102	104	2,0%
Mouzieys-Teulet	234	236	0,9%
Orban	156	162	3,8%
Peyregoux	47	47	0,0%
Poulan-Pouzols	226	230	1,8%
Puygouzon	1779	1800	1,2%
Rayssac	126	130	3,2%
Réalmont	896	903	0,8%
Ronel	152	148	-2,6%
Roquecourbe	1216	1230	1,2%
Rouffiac	280	284	1,4%
Saint-André	74	74	0,0%
Saint-Antonin-de-Lacalm	156	150	-3,8%
Saint-Gauzens	347	356	2,6%
Saint-Genest-de-Contest	137	139	1,5%
Saint-Germier	91	96	5,5%
Saint-Jean-de-Vals	46	46	0,0%
Saint-Julien-du-Puy	222	220	-0,9%
Saint-Lieux-Lafenasse	227	222	-2,2%
Saliès	360	366	1,7%
Sieurac	114	116	1,8%
Teillet	314	308	-1,9%
Terre-Clapier	140	132	-5,7%
Terre-de-Bancalié	139	132	-5,0%
Terssac	672	683	1,6%
Vénes	370	378	2,2%
Villefranche d'Albigeois	653	659	0,9%
Total	22 515 dont 5 non domestiques	23 354 dont 2 non domestiques	3,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,71 abonnés/km** au 31/12/2022 (année N-1 = 11,45 abonnés/km).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,06 habitants/abonné** au 31/12/2022 (année N-1 = 2,09 habitants/abonné).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **119,19 m³/abonné** au 31/12/2022 (année N-1 = 110,97 m³/abonné).

Note : La consommation par abonné sur le syndicat est extrêmement proche de la valeur théorique qui est de 120m³/abonné.

1.5. EAUX BRUTES



1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **4 582 611 m³** pour l'exercice 2022 (année N-1 = 4 398 610 m³).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice N-1 (m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 500 m ³ /jour	3 512 829	4 577 068	+ 30,3%
Prise de la Bancalié	Barrage	5 000 m ³ /jour	885 781	5 543	- 99,4%
Total		30 500 m³/jour	4 398 610	4 582 611	+ 4,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0%**.



1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Sans objet

1.6. EAUX TRAITEES



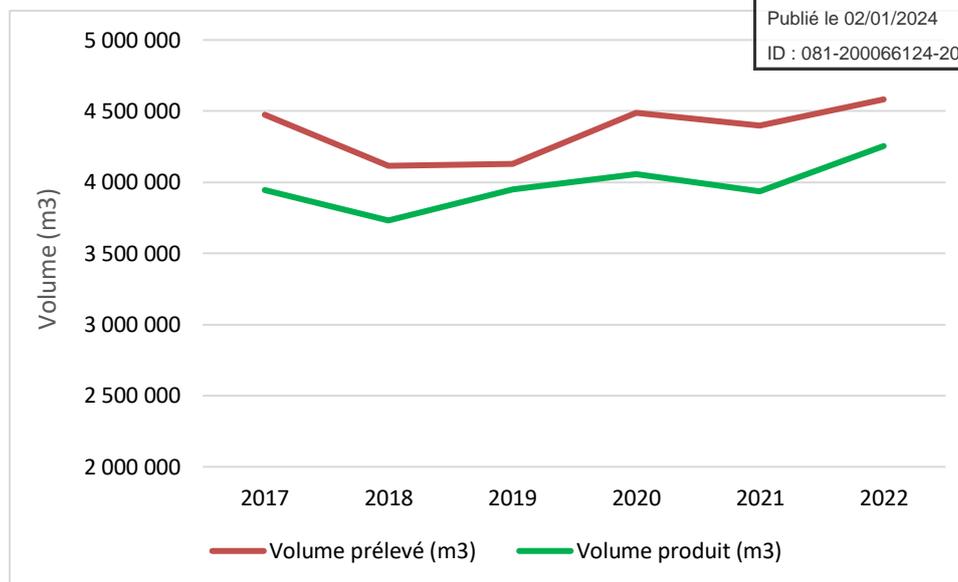
1.6.1. PRODUCTION

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Traitement de la Bancalié	Réactif – Arrêt le 14 janvier 2022
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Etant donné que les usines de production génèrent des pertes en eaux (lavage des filtres par exemple), le volume produit total diffère du volume prélevé.

Ressource	Volume produit durant l'exercice N-1 (m ³)	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Prise de Rassisse	3 237 509	4 249 725	+ 31,3%	50
Prise de La Bancalié	697 202	4 980	- 99,3%	50
Total du volume produit (V1)	3 934 711	4 254 705	+ 8,1%	



1.6.2. ACHATS D'EAUX TRAITEES

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice N-1 (m ³)	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %
Albi	109	194	+ 78,0%
Le Fraysse	13 157	81 106 *	+ 516,4%
SIVOM Plo du Lac	27979	37 736	+ 34,9%
Syndicat Valence Valderies	746	35039 *	+ 4596,9%
Castraïse des eaux	3670	260	- 92,9%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	45 661	154 335	238% *

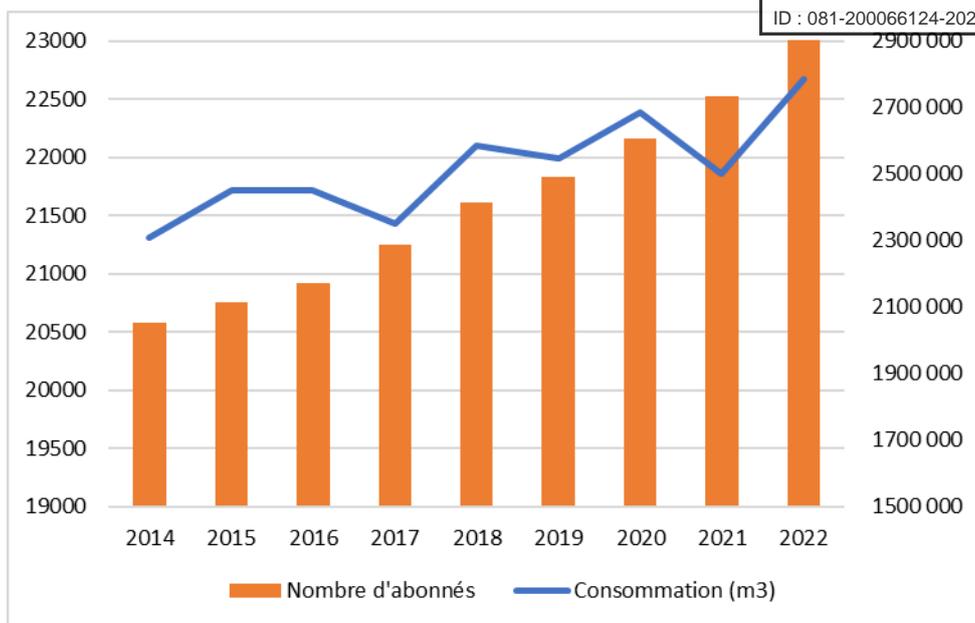
* Adhésion Alban : Achats d'eau au Fraysse et au SIAEP de Valence Valdériès



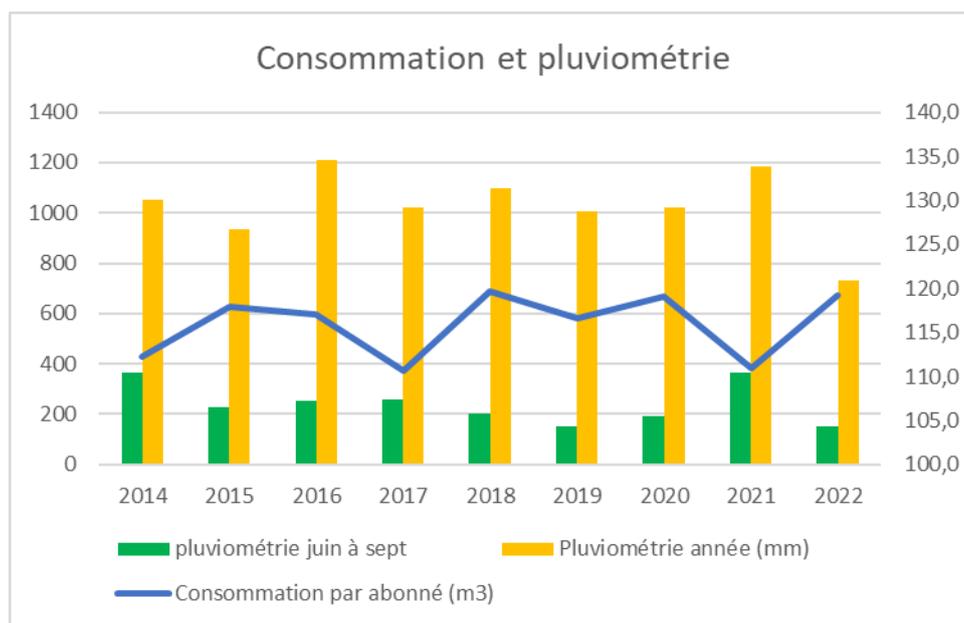
1.6.3. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice N-1 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 499 140	2 784 486	+ 11,4%
Abonnés non domestiques	258	67	- 74,0%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 499 398	2 784 553	11,4%
PAULINET	1090	24 661	+ 2162,5%
GRAULHET	26 221	17 423	- 33,6%
REALMONT	110 826	108 149	- 2,4%
SAINT-JUERY	57 309	65 820	+ 14,9%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	206 924	215 058	+ 3,9%
Engagements Rayssac-Cambon	810	1 842	+ 127,4%
Total vendu à d'autres services (V3)	403 180	432 953	7,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



⇒ Alors que la consommation globale suit une tendance linéaire, le nombre d'abonnés fluctue de façon aléatoire et son augmentation n'est pas proportionnelle à celle de la consommation globale.



⇒ Ces dernières années, excepté en 2017, la corrélation entre consommation globale et pluviométrie semble en toute logique s'observer : moins il pleut, plus on consomme d'eau. Par contre, l'année 2022 ne montre pas une consommation individuelle plus importante malgré la sécheresse.



1.6.4. AUTRES VOLUMES

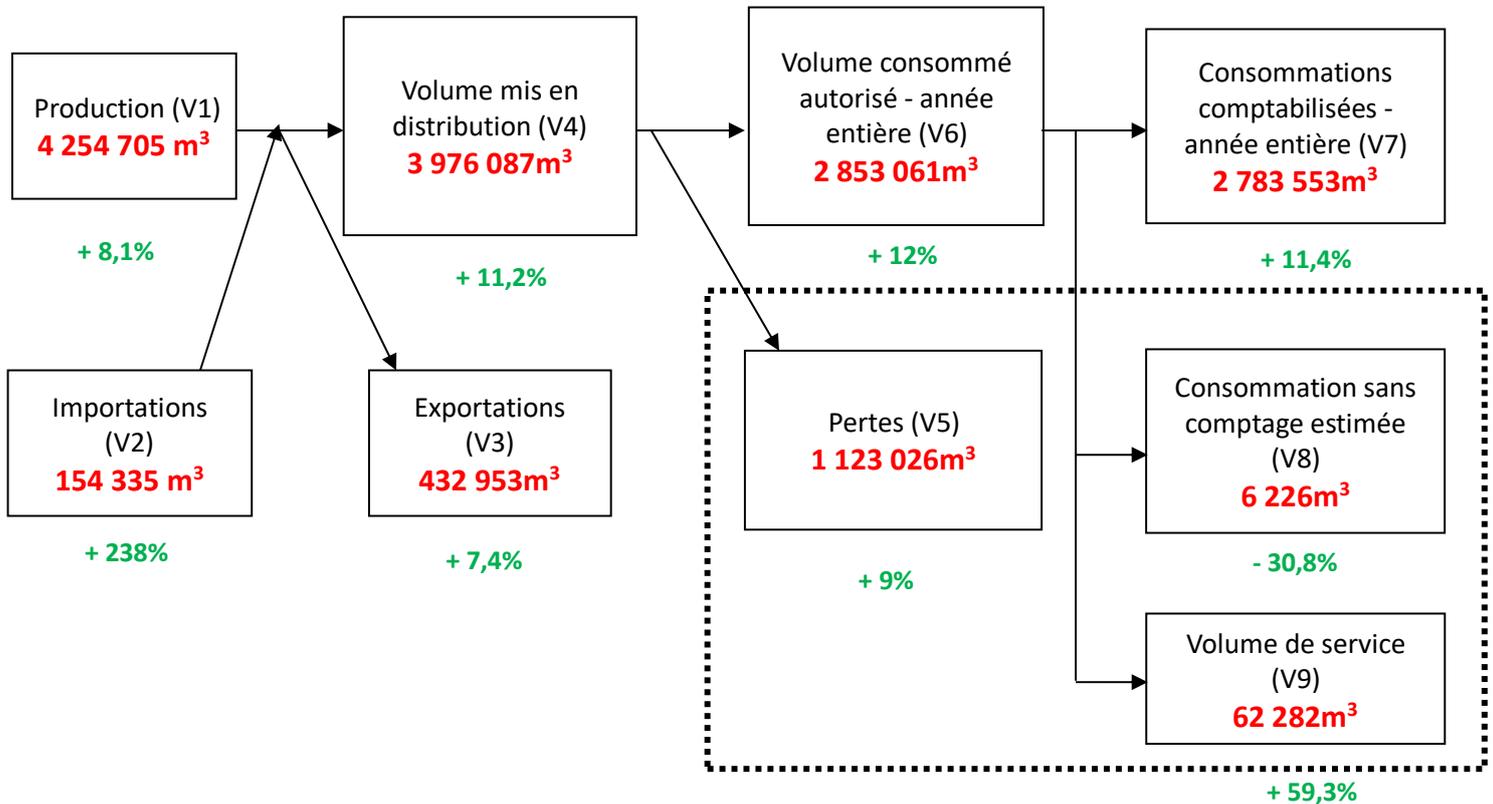
	Exercice N-1 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	9 000	6 226	- 30,82%
Volume de service (V9)	39 091	62 282	+ 59,33%



1.6.5. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice N-1 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé - année entière (V6)	2 547 231	2 853 061	+ 12,01%

1.6.6. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 985 kilomètres** au 31/12/2022 (1 967 km au 31 décembre de l'année N-1).

2. Tarification de l'eau et recettes



2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Frais d'accès au service : 92,08 € HT au 01/01/2021 (prix 2021)
95,74 € HT au 01/01/2022 (prix 2022)

Tarifs		Au 01/01/2022 (<i>PRIX 2021</i> appliqué jusqu'en mars 2022)	Au 01/01/2023 (<i>PRIX 2022</i> appliqué jusqu'en mars 2023)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,00 €	10,00 €
	Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,00 €	80 €
	Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,00 €	164 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,66 €/m ³	0,72 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement y compris location du compteur	82,08 €	85,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8274 €/m ³	0,8642 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **26/11/2021**, effective à compter du 01/01/2022, fixant les tarifs du service d'eau potable

Note : Sur le prix du m³ part syndicale, 0,61€ en 2018 :

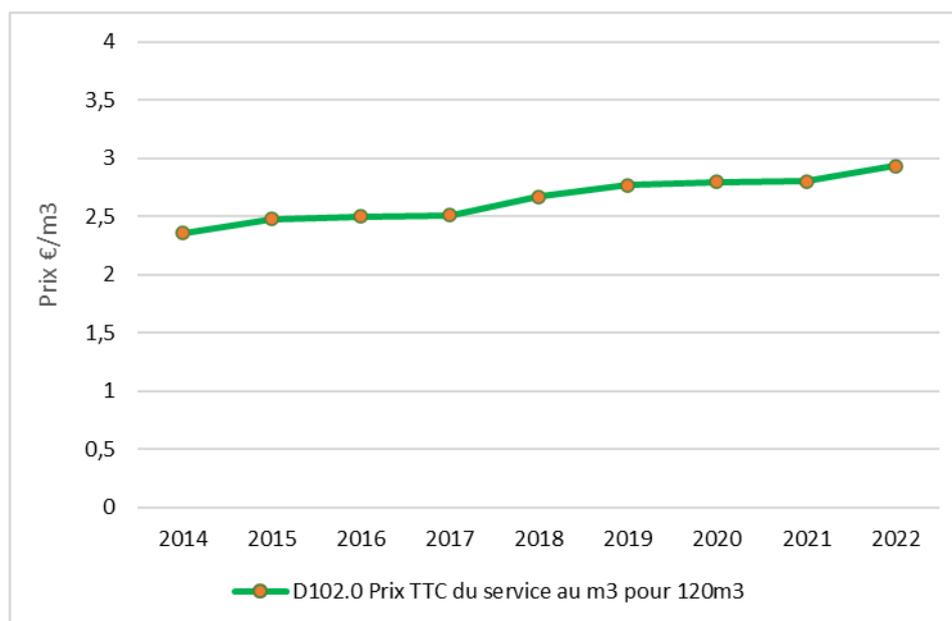
- Augmentation de 5 cents en 2019 ;
- Prix stable de 2019 à 2021 inclus ;
- Augmentation de 6 cents en 2022.



2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en € <i>(PRIX 2021 appliqué jusqu'en mars 2022)</i>	Au 01/01/2023 en € <i>(PRIX 2022 appliqué jusqu'en mars 2023)</i>	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10	10,00 €	+ 0,0%
Part proportionnelle	79,2	86,4	+ 9,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,2	96,40	+ 8,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	82,08	85,74 €	+ 4,5%
Part proportionnelle	99,29	103,70	+ 4,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	181,37	189,44	+ 4,4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,4	8,4	+ 0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,6	39,6	+ 0,0%
TVA	17,52	18,36	+ 4,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,52	66,36	+ 1,3%
Total	336,09	352,20	+ 4,8%
Prix TTC au m³	2,80	2,94	1,10%



Le prix TTC au m³ (2,94€ en 2022) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de **3 135 178m³/an** (2 826 017m³/an pour l'année N-1).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Augmentation en 2022 pour la part syndicale : financement du programme de restructuration « La Bancalié/Teillet ».

Augmentation sur la part de délégataire selon le coefficient K appliqué suivant la formule du contrat de délégation qui prend en compte l'évolution du coût de la vie depuis le démarrage du contrat.



2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice N-1 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 146 661	1 899 882	- 11,5%
<i>dont abonnements</i>	225 210	233 630	+ 5,4%
Recette de vente d'eau en gros	140 282	129 472	- 7,7%
Total recettes de vente d'eau	2 286 943	2 029 354	- 11,3%
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (Taxe Capitaire)	137 811	141 507	+ 2,7%
Autres recettes (Production électrique)	490 943	292 740	- 40,4%
Total autres recettes	628 754	434 247	- 30,9%
Total des recettes	2 915 697	2 463 601	- 15,5%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice N-1 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 899 516	4 054 344	+ 4,0%
<i>dont abonnements</i>	1 848 524	2 003 144	+ 8,4%
Recette de vente d'eau en gros	100 493	199 599	+ 98,6%
Total recettes de vente d'eau	4 000 009 €	4 253 943 €	+ 6,3%
Recettes liées aux travaux	386 064	395 927	+ 2,6%
Autres recettes (préciser)	135 532	175 850	+ 29,7%
Total autres recettes	521 596 €	571 777 €	+ 9,6%
Total des recettes	4 521 605 €	4 825 720 €	+ 6,7%

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : **7 289 321€** (7 437 302€ au 31 décembre de l'année précédente).

3. Indicateurs de performance



3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements **réalisés par elle** dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses « Eau produite et distribuée »	Nombre de prélèvements réalisés exercice N-1	Nombre de prélèvements non-conformes exercice N-1	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	105	0	98	0
Paramètres physico-chimiques	106	0	95	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice N-1	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	101

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU



3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice N-1	Exercice 2021
Rendement du réseau	74,1%	74,5%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) – ILP [m ³ / jour / km]	4,11	4,51
Volume vendu sur volume mis en distribution (Rendement primaire) – V7/V4	69,9%	70%



3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,64 m³/j/km** (1,50 pour l'année N-1).



3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **1,55 m³/j/km** (1,43 pour l'année N-1).





3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0	0	7,8	14	4

Au cours des 5 dernières années, **25,8 km de linéaire de réseau** ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,2 %** (0,7% pour l'année N-1).



3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **50%** (45% pour l'année N-1).

4. Financement des investissements



4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice N-1	Exercice 2022
Nombre total des branchements	18 649	18 780
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	7	23
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	23	(Alban)
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	24%	100 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,20%	??



4.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice N-1	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 659 057 €	874 229 €
Montants des subventions en €	2 873 956 €	71 995 €
Montants des contributions du budget général en €	2 785 101€	802 234 €



4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice N-1	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre de l'année de l'exercice (montant restant dû en €) – en capital	17 522 540 €	16 816 917,57
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	705 623€
	en intérêts	469 073€



4.4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **1 612 777€ HT** (1 598 303 € HT pour l'année N-1).



4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN V SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Sécurisation de l'apport en eaux brutes de l'usine de Teillet par la création d'une liaison La Bancalié/Rassisse et Soutien à l'étiage de La Bancalié :	
- Phase 1 – Alimentation de l'ensemble du syndicat par l'usine de Teillet	5 125 400€ HT FAIT
- Phase 2 – Conservation de la ressource La Bancalié en secours pour l'usine de Teillet	7 126 800€ HT
- Phase 3 – Soutien à l'étiage du barrage de La Bancalié par le barrage de Rassisse	140 000€ HT



4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP : Programme annuel 2023 : Terssac – RD13 Lautrec – Allée des remparts à terminer Puygouzon – Route de Lamillarié Mouzieys-Teulet – RD74 Saint-Lieux Lafenasse – Village RD86 Montdragon – Bourg	2023	800 000€ HT

5. Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau



5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a reçu **8 demandes d'abandon** de créance.

740 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,002 €/m³** pour l'année 2022 (0,002 €/m³ pour l'année N-1).



5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE N-1	EXERCICE 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	47 045	48 105
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,8	2,94
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,1%	74,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,50	1,64
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,43	1,55
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,7%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	45%	50%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,002 €	0,002 €